



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**  
(de l'UNESCO)

**Trente-troisième session de l'Assemblée**  
UNESCO, Paris, 25 juin – 3 juillet 2025

Point 5.1 et 5.4 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2026-2029 (PROJET DE 43 C/5)**  
**PREMIER EXERCICE BIENNAL DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE 2026-2029**

Résumé

Introduction

Partie I – Projet de programme et de budget pour 2026-2027 (Projet de 43 C/5), tel que présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 221<sup>e</sup> session (document 221 EX/20)

Partie II – Proposition détaillée de plan de travail de la COI, établie sur la base des orientations données par les États membres dans les résolutions A-32/4 et EC-57/2

Décision proposée : Présentée sous la cote Déc., A-33/5.1 dans le Document provisoire relatif aux décisions à adopter (IOC/A-33/AP Prov.).

## Introduction

1. La proposition de programme et de budget de l'UNESCO pour le premier exercice biennal de la période quadriennale 2026-2029 vise à faire avancer la réalisation des quatre objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2022-2029.

2. Le chapitre du Projet de programme et de budget de l'UNESCO (43 C/5) consacré à la COI, reproduit dans la partie I du présent document, doit contribuer à la réalisation de l'Objectif stratégique 2 de l'UNESCO, « Réconcilier l'humanité et la nature », et de son Effet 2, « Un monde dans lequel la biodiversité, l'eau et l'océan sont valorisés et gérés de manière durable, afin de faire face aux défis posés par le changement climatique et de contribuer à l'action climatique ».

3. En ce qui concerne la proposition de budget ordinaire (contributions mises en recouvrement auprès des États membres), le budget ordinaire du 43 C/5 devra prendre en compte les coûts fixes supplémentaires résultant de décisions spécifiques du Conseil exécutif et de la Conférence générale de l'UNESCO, ainsi que d'ajustements dus à l'inflation, y compris l'augmentation des coûts de personnel. Les détails de la nature de ces coûts figurent dans le résumé exécutif contenu dans le document [221 EX/20](#). Compte tenu de ces coûts fixes et de la demande du Conseil exécutif concernant les options budgétaires, l'UNESCO a présenté trois scénarios pour le plafond de son budget ordinaire :

- **scénario 1** – croissance réelle zéro (CRZ) : maintien d'une approche budgétaire prudente, autorisant un ajustement partiel pour tenir compte de l'inflation tout en conservant une restriction budgétaire globale ; plafond global de l'UNESCO : **719,7 millions de dollars**, crédits alloués à la COI : 21 874 400 dollars ;
- **scénario 2** – croissance nominale zéro (CNZ1) : maintien du niveau nominal du budget ordinaire du 42 C/5 en absorbant tous les coûts fixes et les décisions de financement supplémentaires ; plafond global de l'UNESCO : **685,4 millions de dollars**, crédits alloués à la COI : 20 707 320 dollars ;
- **scénario 3** – croissance nominale zéro (CNZ2) : maintien du niveau nominal du budget ordinaire du 42 C/5 avec report partiel de certains coûts ; plafond global de l'UNESCO : **685,4 millions de dollars**, crédits alloués à la COI : 20 983 999 dollars.

4. Étant donné que ces trois scénarios ne prévoient pas de nouveau poste financé au titre du budget ordinaire pour la COI, mais couvrent simplement les augmentations statutaires des coûts de personnel pour le même nombre de postes que dans le 42 C/5, de nombreux domaines d'activité essentiels de la Commission restent en sous-effectif, ce qui compromet au bout du compte sa capacité de répondre aux attentes des États membres.

5. L'incidence des augmentations statutaires des coûts de personnel entraînera une diminution du budget opérationnel par rapport au 42 C/5 de 4,5 % dans le cadre du scénario CRZ, de 17,4 % dans le cadre du scénario CNZ1 et de 14,3 % dans le cadre du scénario CNZ2.

6. Pour l'exercice biennal 2026-2027, la COI prévoit de mobiliser un montant de 22,3 millions de dollars de contributions volontaires, soit un financement inférieur de 18,7 % à celui de l'exercice biennal précédent. Cette projection découle d'une évaluation réaliste des ressources disponibles et des capacités de mise en œuvre du Secrétariat.

Tableau 1 : Comparaison du budget alloué à la COI dans le 42 C/5 et dans le Projet de 43 C/5  
(en milliers de dollars É.-U.)

<b>Budget ordinaire</b>	<b>42 C/5</b>		<b>Projet de 43 C/5</b>					
			<b>CNZ1</b>		<b>CNZ2</b>		<b>CRZ</b>	
	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%
Hors personnel/activités	9 032	43 %	7 463	36 %	7 740	37 %	8 630	39 %
Personnel	12 102	57 %	13 244	64 %	13 244	63 %	13 244	61 %
<b>Total</b>	<b>21 134</b>		<b>20 707</b>		<b>20 984</b>		<b>21 874</b>	
Cible Contributions volontaires	27 156		22 355		22 355		22 355	
<b>Cadre budgétaire intégré</b>	<b>48 290</b>		<b>43 062</b>		<b>43 339</b>		<b>44 229</b>	

## Partie I

## Projet de programme et de budget de la COI pour 2026-2027 (Projet de 43 C/5)

Tel que présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 221<sup>e</sup> session (document [221 EX/20](#))

**03000** Projet de résolution pour la Commission océanographique intergouvernementale (COI)

*La Conférence générale,*

Consciente du rôle important que joue la Commission océanographique intergouvernementale (COI), en tant qu'organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO, avec l'Assemblée de la COI comme organe principal en vertu des Statuts de la Commission, pour promouvoir la coopération internationale et coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans et des zones côtières et d'appliquer ces connaissances à l'amélioration de la gestion, au développement durable, à la protection du milieu marin et aux processus de prise de décisions par ses États membres,

Reconnaissant l'importance de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), coordonnée par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) au nom du système des Nations Unies, ainsi que de sa vision des « sciences dont nous avons besoin pour l'océan que nous voulons »,

Rappelant que le Plan d'action de la COI pour la période 2026-2027 contribue à l'Objectif stratégique 2 de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 et aux effets 3 et 4 correspondants, repris dans la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029,

Rappelant également que, conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029, le plan d'action de la COI est axé sur les cinq grands domaines thématiques suivants (objectifs de haut niveau), une attention particulière étant portée à la capacité des États membres d'atteindre ces objectifs :

- (i) un océan sain et des services écosystémiques marins durables ;
- (ii) des systèmes d'alerte efficaces et des mécanismes efficaces de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans ;
- (iii) la résilience face au changement climatique et la contribution à l'atténuation de ses effets ;
- (iv) des services fondés sur les sciences pour une économie durable des océans ;
- (v) l'anticipation des questions émergentes dans le domaine de l'océanographie ;

et s'appuie sur un cadre conceptuel regroupant différentes fonctions :

- A. favoriser la recherche pour renforcer la connaissance des processus océaniques et côtiers ainsi que des effets de l'activité humaine sur ces processus (*recherche océanographique*) ;
- B. entretenir, renforcer et intégrer les systèmes mondiaux d'observation, de données, de prédictions et d'information relatifs à l'océan (*systèmes d'observation et gestion des données*) ;
- C. développer les systèmes d'alerte rapide, les services et les mécanismes de préparation aux risques de tsunami et autres aléas naturels liés aux océans (*alerte rapide et services*) ;

- D. soutenir l'évaluation et la fourniture d'informations par le biais de l'interface entre science et politiques (*évaluation et information pour l'élaboration de politiques*) ;
- E. renforcer la gouvernance des océans grâce à une base de connaissances partagée et à l'amélioration de la coopération régionale (*gestion et gouvernance durables*) ;
- F. développer les capacités institutionnelles dans toutes les fonctions susmentionnées, en tant que fonction transversale (*développement des capacités*) ;

*Rappelant en outre que « la Commission établit des rapports périodiques sur son activité, qui sont présentés à la Conférence générale de l'UNESCO » (article 3.2 des Statuts de la COI),*

1. *Autorise la Directrice générale à allouer à cette fin, pour la période 2026-2027, au titre de l'ensemble des sources de financement du budget intégré, le montant approuvé dans la Résolution portant ouverture de crédits pour le Titre II.A – Commission océanographique intergouvernementale ;*
2. *Prie la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation de l'effet et des produits suivants :*

**Effet 2 – Un monde dans lequel la biodiversité, l'eau et l'océan sont valorisés et gérés de manière durable, afin de faire face aux défis posés par le changement climatique et de contribuer à l'action climatique**

**Produit 2.4.IOC** Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d'inverser le déclin de la santé de l'océan et d'accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés à l'océan (résolution EC-57/2 de la COI)

**Produit Intersectoriel 2.6** Développement de l'éducation au développement durable, notamment par le biais du Partenariat pour une éducation plus verte, afin de préparer les apprenants et les communautés à l'action climatique et d'en faire des agents de changement

**Produit Intersectoriel 2.7** Appui holistique et stratégique aux petits États insulaires en développement (PEID) pour répondre à leurs priorités et remédier à leurs vulnérabilités, conformément à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour les PEID et au Programme d'Antigua-et-Barbuda

3. *Demande instamment aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'apporter ou de renouveler leur soutien à la COI pour qu'elle puisse mettre en œuvre et développer les activités prévues, notamment son rôle de coordonnatrice de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).*

# Commission océanographique intergouvernementale

## Contexte mondial

- 03001** L'ampleur et la rapidité des progrès déployés globalement en faveur de la réalisation de l'ODD 14 sont insuffisantes. Il est urgent d'agir pour relever les nombreux défis qui menacent la santé à long terme de l'océan et, de ce fait, sa capacité à soutenir les économies nationales ainsi que le bien-être et la sécurité des populations du monde entier.
- 03002** L'édition 2024 du Rapport de la COI sur l'état de l'océan offre une synthèse des connaissances actuelles sur l'état de l'océan et appelle à nouveau l'attention sur certaines tendances mondiales alarmantes. Les multiples facteurs de stress qui pèsent sur l'océan interagissent de manière inégale et souvent mal comprise, entraînant des effets cumulatifs sur les systèmes marins et côtiers et sur les ressources associées, utilisées par l'homme. Les zones côtières comptent parmi les régions du monde les plus densément peuplées et sont de plus en plus touchées par les aléas interdépendants que constituent les inondations côtières, les tsunamis et les ondes de tempête, ainsi que l'élévation du niveau de la mer – causés ou aggravés par le changement climatique. On observe dans le même temps une augmentation du nombre d'aléas océaniques ayant un impact sur les ressources marines tels que les vagues de chaleur marine, les efflorescences algales nuisibles et l'établissement d'espèces nuisibles ayant un impact sur les écosystèmes et sur la viabilité des pêches, de l'aquaculture, du tourisme et de l'accès des communautés à ces écosystèmes. Parallèlement, la croissance de l'économie de l'océan, qui a dépassé celle de la plupart des autres secteurs économiques, suscite une demande imprévue – ainsi que des conflits – à l'égard de l'espace maritime, ce qui accentue d'autant les pressions exercées sur l'océan.
- 03003** Un manque de connaissances persiste, essentiellement en raison de l'insuffisance des investissements en faveur des observations, des infrastructures scientifiques et des activités de recherche relatives à l'océan, moins de 1,7 % des budgets nationaux alloués à la recherche étant consacrés aux sciences océaniques<sup>29</sup>. De nouvelles lacunes en matière de connaissances apparaissent en raison de l'évolution rapide des écosystèmes océaniques sous l'effet de l'accélération du réchauffement. La faible prise en compte des connaissances dans les politiques et la prise de décisions s'explique en partie par l'inaccessibilité des connaissances sous des formes utiles à l'ensemble de la communauté. Il s'agit par exemple des outils de prévision permettant de donner rapidement l'alerte en cas de phénomènes extrêmes et encourageant la gestion adaptative des activités humaines, réduisant ainsi les répercussions sociales, économiques et environnementales.
- 03004** Des progrès ont toutefois été observés en ce qui concerne les cadres politiques. L'adoption, en 2023, de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale a marqué un tournant en faveur de la gestion durable de 54 % de la surface de la planète. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal accorde une place importante à l'océan, et les négociations se poursuivent en vue d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques. Les engagements volontaires concernant la mise en œuvre de plans de gestion durable pour l'océan, de façon à unifier les politiques sectorielles et à trouver des solutions inclusives en faveur d'une économie durable de l'océan sont également de plus en plus nombreux. L'initiative des Nations Unies « Alertes précoces pour tous » qui vise à faire en sorte que, d'ici à la fin de 2027, tous les habitants de la planète soient protégés des phénomènes météorologiques, hydrologiques ou climatiques dangereux grâce à des systèmes d'alerte précoce aidant à sauver des vies, peut permettre d'accélérer les investissements destinés à atténuer au maximum la vulnérabilité face au changement climatique en améliorant les systèmes d'alerte rapide et en renforçant la résilience face au risque croissant d'aléas côtiers.

<sup>29</sup> UNESCO. *Global Ocean Science Report 2020*. 2020.

**03005** Pour que les pays soient en mesure d'appliquer les accords internationaux de manière effective, au sein des juridictions et au-delà, tout en luttant efficacement contre le changement climatique, il convient d'appliquer un changement de paradigme aux efforts visant à libérer l'accès aux données et informations existantes, à produire de nouvelles données et informations, et à rendre les connaissances qui en résultent accessibles et utilisables. Parallèlement, des efforts doivent être déployés pour renforcer les capacités visant à assurer une participation inclusive et équitable à la mise à disposition, à la production et à l'exploitation des données et des informations, ainsi que pour sensibiliser le public à l'importance de l'océan pour la société et encourager le changement de comportement nécessaire pour assurer la durabilité des bienfaits de l'océan pour l'homme.

**03006** La Conférence des Nations Unies sur l'océan de 2025 se tient à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (« Décennie de l'Océan »), ce qui offre l'occasion de dresser un bilan complet des progrès accomplis au regard de l'ODD 14 et d'établir de nouveaux partenariats et initiatives afin de combler les lacunes pour les cinq années du Programme 2030 restant à courir.

## Proposition de valeur ajoutée de l'UNESCO pour l'océan

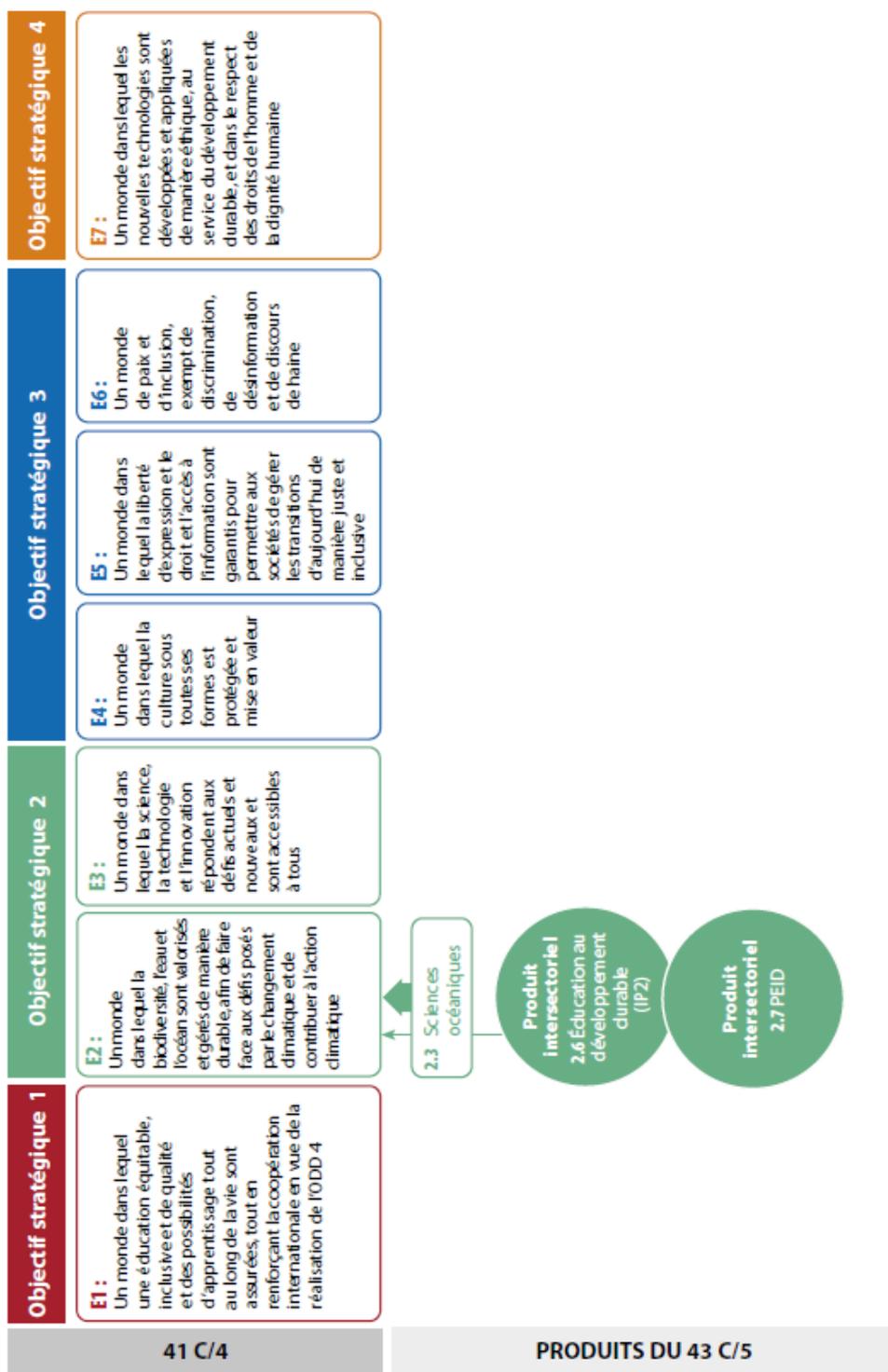
**03007** La santé et la viabilité de l'océan, qui sous-tendent le développement économique, la sécurité environnementale et les découvertes scientifiques, sont essentielles au progrès de l'humanité. La protection des écosystèmes marins, le développement d'économies océaniques durables, l'amélioration de la sécurité dans les zones côtières et l'exploration des territoires océaniques inconnus dépendent tous des efforts de recherche visant à étoffer les observations, les données et les connaissances scientifiques solides sur l'océan. En tant que point focal pour le Système mondial d'observation de l'océan, le Système de données et d'information océanographiques et la collaboration internationale dans le domaine des sciences océaniques de pointe, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO joue un rôle essentiel dans la satisfaction des besoins mondiaux en matière de connaissances des instances de gouvernance internationales et nationales de l'océan. En fournissant des données essentielles, en apportant son expertise et en assurant une fonction de coordination, la COI constitue une ressource indispensable pour la communauté mondiale, en lui permettant de prendre des décisions éclairées et de mener une action collective aux fins de la protection et de la gestion durable de l'océan.

**03008** En tant qu'organisme responsable de la Décennie de l'Océan, la COI s'appuie sur ses réseaux d'experts spécialisés et ses partenariats mondiaux pour faire progresser la recherche océanographique et la gouvernance de l'océan au regard des 10 défis de la Décennie, essentiels pour réaliser les sept résultats de la Décennie. En tant que garante des cibles 14.3 et 14.a des ODD, et en collaboration avec le PNUE pour les cibles 14.1 et 14.2, la COI joue un rôle central dans le développement des sciences et des politiques dans le domaine de l'océan. En coordonnant les infrastructures essentielles de données océaniques – notamment le GOOS, l'Échange international des données et de l'information océanographiques et le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan – elle permet aux décideurs d'avoir accès à des données marines fiables. L'OBIS, considéré comme faisant partie du volet consacré au suivi du milieu marin du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, est l'un des nombreux moyens par lesquels l'UNESCO contribue aux efforts de conservation à l'échelle mondiale. Le Rapport mondial de la COI sur les sciences océaniques décrit en détail les progrès réalisés pour renforcer et élargir les capacités et les infrastructures nécessaires à l'observation, au suivi, à la gestion de données et aux sciences concernant l'océan, tandis que le Rapport sur l'état de l'océan fait la synthèse des résultats de ces efforts afin d'offrir une évaluation complète de la connaissance de l'océan.

- 03009** Au-delà de la recherche et du suivi, l'UNESCO joue un rôle déterminant dans la sécurité mondiale et la préparation aux catastrophes. Grâce à ses systèmes mondiaux d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets mis en place dans quatre bassins océaniques ainsi qu'à son programme de certification Tsunami Ready, la COI apporte des contributions essentielles au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU « Alertes précoces pour tous », participant directement à la réalisation des cibles 11.5, 11.b et 13.1 des ODD.
- 03010** Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, les travaux de la COI porteront essentiellement sur les domaines d'action prioritaires établis par l'Assemblée de la COI :
- Renforcer et étendre le Système mondial d'observation de l'océan pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux, en fournissant des données utiles aux systèmes de prévision et d'alerte rapide ainsi qu'en matière de climat et de santé et de biodiversité de l'océan.
  - Étendre le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) de façon à assurer une couverture mondiale.
  - Élaborer une approche intégrée de la biodiversité marine pour mieux soutenir les contributions nationales en faveur du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et de l'Accord sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
  - Servir l'ambition du programme relatif aux tsunamis consistant à développer les capacités des systèmes d'alerte afin qu'ils soient à même d'avertir clairement et rapidement de la survenue d'un tsunami, quelle que soit sa source, de façon à ce que 100 % des communautés à risque soient certifiées Tsunami Ready.
  - Soutenir la mise en œuvre à titre volontaire de la planification durable de l'océan en renforçant les mécanismes d'exécution régionaux.
  - Renforcer la capacité des États membres de tirer parti des programmes, en accordant une attention particulière à l'Afrique et aux PEID ;
  - Planifier la conception, le développement et la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide multirisques coordonnés par la COI pour favoriser la résilience climatique, la gestion durable des ressources de la biodiversité et la sécurité alimentaire.
- 03011** Parmi les principaux défis susceptibles de freiner les ambitions de la COI au service de ses États membres, il s'agit de veiller à ce que la Commission dispose d'une base de ressources suffisantes et pérennes, notamment au niveau régional, afin : (i) d'assurer le fonctionnement de systèmes tels que le Système de données et d'information océanographiques, le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan et le Système mondial d'observation de l'océan, en les faisant évoluer de manière à disposer d'infrastructures essentielles pérennes, élargies et reconnues d'observations et de données, ce qui nécessite un financement stable et durable ; et (ii) d'exploiter pleinement le potentiel de la Décennie de l'Océan grâce à des investissements plus importants, en poursuivant des objectifs ambitieux tels que la certification Tsunami Ready de 100 % des communautés à risque d'ici à 2030 et la cartographie de 100 % des fonds marins dans le cadre du Programme Seabed2030.
- 03012** Les principales possibilités qui s'offrent pour relever ces défis et favoriser la mise en œuvre du programme sont les suivantes : (i) accroître la participation aux processus multilatéraux et l'influence au sein de ces derniers, les supports et services de connaissance de la COI permettant d'appuyer la mise en œuvre du programme d'action en matière d'océan et de climat ; et (ii) renforcer l'impact des connaissances relatives à l'océan de la COI dans le cadre de partenariats et de réseaux tels que l'Alliance pour la Décennie de l'Océan, actuellement composée de 11 mécènes et de 19 membres institutionnels, et le Dialogue avec les fondations pour la Décennie de l'Océan (réseau philanthropique), des mécanismes permettant de mieux faire connaître la Décennie de l'Océan et de collaborer à des initiatives financées conjointement.

- 03013** D'autres possibilités pourraient venir du lancement d'appels à l'action communs avec des partenaires tels que le Forum Belmont et le Partenariat pour une économie bleue durable dirigé par la Commission européenne, ainsi que de la coopération avec des instances mondiales telles que le G20, le G7 et le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, en qualité de partenaire du savoir et de membre de la coalition Ocean Action 2030 dans le cadre du programme de la Décennie de l'Océan sur la planification durable de l'océan, lancé récemment, et de la nouvelle Alliance à 100 % pour la gestion durable de l'océan.
- 03014** À l'avenir, la nouvelle Stratégie de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan offrira un cadre global pour aider les États membres à renforcer la gouvernance de l'océan, à développer les capacités scientifiques et à combler les lacunes en matière de connaissances. L'engagement de l'UNESCO en faveur de l'initiation à l'océan sera également renforcé, en intégrant l'éducation relative à l'océan dans tous les programmes de la COI afin de développer des ressources éducatives fondées sur la science, de renforcer la collaboration entre les éducateurs et les scientifiques, d'intégrer les savoirs locaux et autochtones, et de promouvoir les initiatives de science citoyenne. En mobilisant son expertise et ses réseaux mondiaux, l'UNESCO veille à ce que les sciences océaniques continuent d'éclairer les politiques, de stimuler l'innovation et de préserver l'avenir de l'océan pour les générations à venir. L'orientation, les priorités et la dotation en ressources de la COI à moyen et long termes continueront d'être déterminées au cours du processus de consultation des États membres sur la COI et l'avenir de l'océan.
- 03015** Conformément à sa Stratégie à moyen terme, dans le cadre du scénario CRZ, la COI sera en mesure d'intensifier ses travaux avec les États membres et ses partenaires du système des Nations Unies pour améliorer la compréhension des risques liés à l'océan et de concevoir, développer et mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide multirisques efficaces, en aidant les communautés côtières et les opérateurs en mer à gérer les risques découlant des aléas liés à l'océan. Un plan complet de mise au point des systèmes d'alerte rapide, décrivant les compétences, les infrastructures et les voies de mise en œuvre nécessaires, définira une approche intégrée du développement des capacités de la COI lui permettant de répondre aux priorités des États membres dans ce domaine fonctionnel. Il présentera les étapes de conception, de développement et de mise en œuvre requises et les principaux partenariats nécessaires en vue de mettre en place des systèmes d'alerte rapide multirisques axés sur les principales menaces relatives au climat et à la biodiversité qui pèsent sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la résilience des populations, notamment les vagues de chaleur marine entraînant des phénomènes de mortalité massive comme le blanchiment des coraux, les espèces nuisibles, notamment l'évolution de la composition des populations d'espèces, la variation de la biomasse et les déplacements d'aires de répartition biogéographique, l'acidification de l'océan, les inondations et les ondes de tempête, ainsi que les seuils de déclenchement des services écosystémiques liés aux réseaux alimentaires et aux cycles du carbone et des nutriments.
- 03016** L'orientation, les priorités et la dotation en ressources de la COI à moyen et long termes resteront celles fixées par la Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 et déterminées dans le cadre du processus de consultation auprès des États membres et d'autres parties prenantes intitulé « La COI et l'avenir de l'océan ».

## Commission océanographique intergouvernementale – Cadre de résultats



# Commission océanographique intergouvernementale – Axe d'action pour 2026-2029

## EFFET 2



Un monde dans lequel la biodiversité, l'eau et l'océan sont valorisés et gérés de manière durable, afin de faire face aux défis posés par le changement climatique et de contribuer à l'action climatique

### PRODUIT 2.4.IOC

Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d'inverser le déclin de la santé de l'océan et d'accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés à l'océan

- 03017** Le renforcement des capacités des États membres en matière de recherches scientifiques marines et de production de connaissances est essentiel pour inverser le déclin de la santé de l'océan et assurer la gestion durable des ressources océaniques. L'océan joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la biodiversité et les moyens de subsistance, mais les pressions croissantes exercées par la pollution, la surpêche et la destruction des habitats menacent sa stabilité. En l'absence de données, d'outils et de politiques scientifiques solides, les pays ont des difficultés à gérer efficacement les risques et les possibilités liés à l'océan. Investir en faveur d'une prise de décisions fondée sur la science permet aux gouvernements d'élaborer des politiques durables, d'améliorer la résilience face aux catastrophes et de soutenir la croissance de l'économie bleue, tout en veillant à ce que les ressources océaniques soient préservées et utilisées de manière responsable pour les générations futures.
- 03018** **Orientation de l'Assemblée de la COI :** Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) s'attachera à s'acquitter de ses missions fondamentales et à répondre à l'évolution des défis mondiaux relatifs à l'océan, comme précisé par l'Assemblée de la COI. Cette période sera marquée par le souci accru de mettre les sciences océaniques au service du développement durable, de la réduction des risques de catastrophe et de la conservation de la biodiversité marine. Consciente de la demande croissante à l'égard d'une prise de décisions fondée sur des données et de la collaboration internationale, la COI s'efforcera d'accroître son impact en renforçant ses partenariats, en améliorant la coordination avec les processus des Nations Unies et les processus régionaux, et en déployant des efforts ciblés en matière de renforcement des capacités. Ces priorités sont conformes aux engagements et aux cadres internationaux, ce qui permet à la COI de continuer à jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés à travers le monde afin de préserver la santé et la résilience de l'océan.
- 03019** **Développement du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) :** La COI renforcera les infrastructures d'observation de l'océan afin de mieux répondre aux besoins nationaux et d'appuyer les processus des Nations Unies.

- 03020** **Élargissement du Système de données et d'information océanographiques (ODIS) :** Il s'agira de parvenir à assurer une couverture mondiale afin d'améliorer l'accès aux données et à l'information océanographiques.
- 03021** **Élaboration d'une approche intégrée de la transmission de données et de connaissances sur la biodiversité :** La COI élaborera une approche globale permettant de comprendre et de fournir des données et des connaissances sur l'état et l'avenir de la biodiversité, afin d'appuyer les accords multilatéraux et les obligations des États membres en matière d'établissement de rapports.
- 03022** **Renforcement du Programme sur les tsunamis :** La COI vise à développer les capacités des systèmes d'alerte afin qu'ils soient à même d'avertir clairement et rapidement de la survenue d'un tsunami, quelle que soit sa source, et à faire en sorte que 100 % des communautés répondent aux critères de la certification « Tsunami Ready » afin d'améliorer la préparation aux catastrophes.
- 03023** **Renforcement de la planification durable de l'océan :** Les mécanismes d'exécution régionaux seront renforcés afin d'améliorer la gouvernance et la coordination des politiques liées à l'océan.
- 03024** **Renforcement des capacités des États membres :** La COI aidera les pays, en particulier ceux d'Afrique et les petits États insulaires en développement (PEID), à accéder aux programmes océanographiques et à en bénéficier.
- 03025** Les résultats obtenus dans ces domaines contribueront à accélérer la production de connaissances et la prestation de services permettant de relever les principaux défis liés à l'océan. Les progrès en matière de recherche sur le climat et en faveur de la résilience des zones côtières offriront des bases scientifiques plus solides à l'appui des stratégies d'atténuation et d'adaptation, en aidant les communautés et les écosystèmes à réagir plus efficacement face aux changements environnementaux. Une meilleure compréhension de la biodiversité marine améliorera les efforts de planification de l'océan, en orientant les activités de conservation et la gestion durable des ressources, dans les eaux nationales mais aussi dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Le renforcement des infrastructures de suivi de la pollution marine permettra d'améliorer l'efficacité des stratégies de détection, d'évaluation et d'intervention, en soutenant des actions ciblées de réduction de la pollution et de préservation des écosystèmes marins.

Produit	Répartition par source de financement – Scénario CRZ du 43 C/5 (en milliers de dollars des États-Unis)				Impact CNZ1 sur le cadre budgétaire intégré	Impact CNZ2 sur le cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Total, Cadre budgétaire intégré		
2.4.IOC	20 878	355	20 614	41 847	(1 167)	(890)

**Produit 2.4.IOC – Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d'inverser le déclin de la santé de l'océan et d'accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés à l'océan**

Cadre de résultats – Scénario CRZ du 43 C/5				Impact CNZ1 et CNZ2
Indicateurs de performance	Données initiales 2025	Cibles pour 2027	Cibles indicatives pour 2029*	Cibles pour 2027
<b>2.4.IOC.1</b> Nombre d'États membres participant activement à la conception et à la mise en œuvre d'activités de recherche océanique, produisant ainsi des connaissances pour répondre aux grandes questions relatives à la durabilité : Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON) et indicateur 14.3.1 des ODD	GOA-ON : 110 <i>Afrique 27</i> <i>PEID 20</i> Indicateur 14.3.1 des ODD : 42 <i>Afrique 7</i> <i>PEID 3</i>	GOA-ON : 115 <i>Afrique 29</i> <i>PEID 21</i> Indicateur 14.3.1 des ODD : 52 <i>Afrique 9</i> <i>PEID 4</i>	À déterminer	Aucun impact
<b>2.4.IOC.2</b> Nombre d'États membres contribuant à faire progresser l'observation océanique et la gestion des données au sein du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) : par le biais des réseaux mondiaux du GOOS et du GOOS surveillant activement des paramètres biologiques de l'océan, et du Système de données et d'information océanographiques (ODIS) fournissant des informations cruciales en faveur de solutions fondées sur la science	Réseaux mondiaux du GOOS : 83 <i>Afrique 9</i> <i>PEID 9</i> GOOS surveillant activement des paramètres biologiques de l'océan : 71 <i>Afrique 7</i> <i>PEID 14</i> ODIS/OBIS : 99 <i>Afrique 16</i> <i>PEID 21</i>	Réseaux mondiaux du GOOS : 94 <i>Afrique 12</i> <i>PEID 14</i> GOOS surveillant activement des paramètres biologiques de l'océan : 77 <i>Afrique 8</i> <i>PEID 16</i> ODIS/OBIS : 110 <i>Afrique 20</i> <i>PEID 26</i>	À déterminer	Aucun impact
<b>2.4.IOC.3</b> Nombre d'États membres dotés des moyens de concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide et de faire progresser la préparation et la résilience face aux risques de tsunami et aux autres aléas liés à l'océan : Points focaux pour l'alerte aux tsunamis, Conseil national du programme Tsunami Ready et au moins une communauté certifiée Tsunami Ready	Points focaux pour l'alerte aux tsunamis : 146 <i>Afrique 13</i> <i>PEID 36</i> Conseil national du programme Tsunami Ready et au moins 1 communauté certifiée Tsunami Ready : 38 <i>Afrique 2</i> <i>PEID 14</i>	Points focaux pour l'alerte aux tsunamis : 151 <i>Afrique 15</i> <i>PEID 36</i> Conseil national du programme Tsunami Ready et au moins 1 communauté certifiée Tsunami Ready : 48 <i>Afrique 5</i> <i>PEID 21</i>	À déterminer	Aucun impact

<b>2.4.IOC.4</b> Nombre d'États membres contribuant à fournir des données et des informations au service des évaluations, des bases de données mondiales, de l'interface sciences-politiques à l'appui d'une gestion durable des océans et de la prise de décisions	85 <i>Afrique 16</i> <i>PEID 10</i>	92 <i>Afrique 18</i> <i>PEID 12</i>	À déterminer	Aucun impact
<b>2.4.IOC.5</b> Nombre d'États membres ayant bénéficié de soutien pour la mise en œuvre de plans de gestion de l'océan fondés sur la science et de solutions transformatrices en faveur du développement durable dans le cadre de la Décennie de l'Océan et la Feuille de route pour la planification de l'espace marin (PEM)	Décennie de l'Océan : 90 <i>Afrique 20</i> <i>PEID 13</i> Feuille de route pour la PEM : 115 <i>Afrique 21</i> <i>PEID 18</i>	Décennie de l'Océan : 98 <i>Afrique 25</i> <i>PEID 18</i> Feuille de route pour la PEM : 125 <i>Afrique 25</i> <i>PEID 22</i>	À déterminer	Aucun impact
<b>2.4.IOC.6</b> Pourcentage des fonctions de direction occupées par des femmes ou par des jeunes spécialistes de l'océan dans le cadre des actions de la Décennie	15 % <i>Afrique : 5 %</i> <i>PEID : 2 %</i>	30 % <i>Afrique : 15 %</i> <i>PEID : 8 %</i>	À déterminer	Aucun impact
<b>2.4.IOC.7</b> Pourcentage d'actions de la Décennie mettant en œuvre des mesures permettant de recenser, déconstruire ou surmonter les obstacles à l'égalité des genres dans les sciences océaniques	10 % <i>Afrique 0 %</i> <i>PEID 0 %</i>	25 % <i>Afrique 10 %</i> <i>PEID 10 %</i>	À déterminer	Aucun impact
<b>2.4.IOC.8</b> Nombre d'États membres dont les capacités ont été renforcées en matière de recherche scientifique, d'observation et de services relatifs à l'océan et à la biodiversité, conformément à la Stratégie de développement des capacités de la COI, ou ayant accès à des ressources et à des programmes de formation en plusieurs langues sur l'initiation à l'océan : Rapport mondial sur les sciences océaniques, Académie mondiale OceanTeacher et initiation à l'océan	Rapport mondial sur les sciences océaniques : 66 <i>Afrique 16</i> <i>PEID 9</i> Académie mondiale OceanTeacher : 138 <i>Afrique 29</i> <i>PEID 31</i> Initiation à l'océan : 110 <i>Afrique 25</i> <i>PEID 17</i>	Rapport mondial sur les sciences océaniques : 66 <i>Afrique 16</i> <i>PEID 9</i> Académie mondiale OceanTeacher : 145 <i>Afrique 35</i> <i>PEID 35</i> Initiation à l'océan : 120 <i>Afrique 30</i> <i>PEID 25</i>	À déterminer	Aucun impact

\* Dans le cadre du processus de consultation des États membres intitulé « la COI et l'avenir de l'océan » (décision A-32/5 et résolution EC-57/2 de la COI), les organes directeurs de la COI examineront le Plan de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme actuelle, qui comportera un cadre de résultats révisé pour l'exercice biennal 2028-2029.

**PRODUIT INTERSECTORIEL 2.6.IOC**

Développement de l'éducation au développement durable, notamment par le biais du Partenariat pour une éducation plus verte, afin de préparer les apprenants et les communautés à l'action climatique et d'en faire des agents de changement (IP2)

- 03026** Le développement de l'éducation au développement durable est essentiel pour inculquer aux apprenants et aux communautés les connaissances, les compétences et l'état d'esprit nécessaires pour relever les défis environnementaux et construire un avenir plus durable. Face à l'intensification des risques liés au climat, l'éducation joue un rôle clé en faveur de la résilience, en permettant aux individus de prendre des décisions éclairées, de s'adapter à l'évolution des conditions et de prendre des mesures concrètes. Des initiatives telles que le Partenariat pour une éducation plus verte garantissent la prise en compte de la durabilité dans les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et la participation des communautés, donnant ainsi aux individus les moyens de devenir des agents actifs du changement. En intégrant les principes de durabilité dans les systèmes éducatifs, les sociétés peuvent favoriser la gestion environnementale à long terme, l'innovation et la transformation des politiques nécessaires à un avenir durable et résilient face au changement climatique.
- 03027** **Collaboration intersectorielle** : La COI collabore avec les programmes relatifs à l'éducation et aux sciences exactes et naturelles afin de soutenir l'éducation au développement durable. L'éducation offre les fondements qui permettent aux apprenants et aux communautés d'acquérir les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour relever les défis environnementaux, en encourageant une culture de la durabilité grâce à des initiatives telles que le Partenariat pour une éducation plus verte. Les sciences consolident cet effort en offrant la base de données factuelles nécessaires pour comprendre les systèmes environnementaux, élaborer des solutions novatrices et guider les décisions politiques qui déterminent les pratiques durables. Ces programmes, conjointement avec les initiatives de la COI décrites ci-dessous, créent un écosystème dynamique dans lequel les connaissances scientifiques éclairent l'éducation, l'éducation favorise l'émergence de citoyens soucieux de la durabilité et la collaboration intergouvernementale garantit une harmonisation mondiale et régionale.
- 03028** **Intégrer l'initiation à l'océan dans les cadres d'action et d'apprentissage** : La Commission océanographique intergouvernementale (COI) s'appuiera sur les progrès réalisés au cours de l'exercice biennal précédent en collaboration avec les Secteurs des sciences exactes et naturelles et de l'éducation pour renforcer l'éducation à l'environnement, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration de l'initiation à l'océan dans les cadres d'action et d'apprentissage. L'objectif premier sera d'élaborer des lignes directrices concernant l'adoption du Curriculum bleu dans les politiques nationales d'éducation, faisant ainsi en sorte que les connaissances relatives à l'océan soient systématiquement intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage. Il s'agira notamment de mettre à jour la boîte à outils d'initiation à l'océan, afin d'inclure les nouvelles approches et évolutions (depuis la première publication de la boîte à outils en 2017), et de mettre au point des lignes directrices, des ressources et des pratiques à l'intention des États membres.
- 03029** **Ressources, formation et meilleures pratiques** : La COI s'efforcera également d'améliorer les compétences et les capacités des éducateurs et des apprenants en proposant des ressources, des formations et des pratiques exemplaires à l'appui d'une éducation relative à l'océan efficace. Cette initiative sera soutenue par la mise au point de lignes directrices, de ressources éducatives et d'outils pratiques répondant aux besoins aux niveaux mondial et régional.
- 03030** **Partenariat avec les structures subsidiaires régionales** : Grâce à la coopération avec les organes subsidiaires régionaux de la COI, l'initiative tiendra compte des différences entre les régions en matière de structures de gouvernance, de culture de l'océan et de questions prioritaires, de façon que les stratégies d'éducation soient adaptées aux contextes locaux. Ces efforts donneront aux apprenants et aux communautés les moyens de se mobiliser en faveur de la durabilité des océans, ce qui favorisera une prise de décisions éclairée et une meilleure gestion de l'océan à tous les niveaux.

Produit	Répartition par source de financement – Scénario CRZ du 43 C/5 (en milliers de dollars des États-Unis)				Impact CNZ1 sur le cadre budgétaire intégré	Impact CNZ2 sur le cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Total, Cadre budgétaire intégré		
2.6.IOC	499	-	786	1 285	-	-

**Produit 2.6.IOC – Développement de l'éducation au développement durable, notamment par le biais du Partenariat pour une éducation plus verte, afin de préparer les apprenants et les communautés à l'action climatique et d'en faire des agents de changement**

Cadre de résultats – Scénario CRZ du 43 C/5				Impact CNZ1 et CNZ2
Indicateurs de performance	Données initiales 2025	Cibles pour 2027	Cibles indicatives pour 2029*	Cibles pour 2027
<b>2.6.IOC.5</b> Nombre de centres sur des sites désignés par l'UNESCO dotés des capacités d'utiliser des matériels d'enseignement et d'apprentissage en matière d'initiation à l'océan à des fins d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au changement climatique	60 <i>Afrique 3</i> <i>PEID 15</i>	70 <i>Afrique 6</i> <i>PEID 22</i>	À déterminer	Aucun impact

\* Dans le cadre du processus de consultation des États membres intitulé « la COI et l'avenir de l'océan » (décision A-32/5 et résolution EC-57/2 de la COI), les organes directeurs de la COI examineront le Plan de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme actuelle, qui comportera un cadre de résultats révisé pour l'exercice biennal 2028-2029.

#### PRODUIT INTERSECTORIEL 2.7.IOC

**Appui holistique et stratégique aux petits États insulaires en développement (PEID) pour répondre à leurs priorités et remédier à leurs vulnérabilités, conformément à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour les PEID et au Programme d'Antigua-et-Barbuda**

**03031** Les PEID comptent parmi les nations les plus vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique et des aléas naturels, en particulier l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes côtiers extrêmes tels que les tsunamis, et leur dépendance à l'égard des ressources biologiques marines en ce qui concerne leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance les rend plus sensibles au risque de phénomènes susceptibles de se répercuter sur ces ressources, comme les vagues de chaleur marine et l'établissement d'espèces nuisibles. L'augmentation de l'activité économique au sein des zones côtières accentue les facteurs de risque sous-jacents. Les systèmes d'alerte rapide sont des composantes essentielles de la résilience face aux phénomènes extrêmes et au changement climatique, et il existe un besoin manifeste de produits et de services pouvant être intégrés dans l'aide à la formulation des politiques et les pratiques. En outre, les progrès réalisés concernant les systèmes d'alerte rapide doivent bénéficier à l'ensemble des communautés à risque, afin de garantir que les alertes rapides sont non seulement disponibles, mais aussi comprises par tous.

**03032** **Collaboration intersectorielle** : La COI collabore avec le programme des sciences exactes et naturelles afin de réduire les facteurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID). La science met à disposition les connaissances, les technologies et les solutions fondées sur des données indispensables pour aider les PEID à s'orienter face aux défis urgents tels que le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la gestion durable des ressources.

Grâce à des initiatives telles que le Cadre multidimensionnel de vulnérabilité et les outils d'adaptation au changement climatique, la recherche scientifique éclaire les décisions stratégiques, renforce la résilience et améliore la durabilité environnementale. La COI contribue à ces efforts pour établir un cadre solide dans lequel des stratégies fondées sur des données factuelles favorisent le développement durable, tandis que la préparation aux catastrophes et l'atténuation des risques préservent l'avenir des PEID.

03033

**Renforcement de la préparation aux tsunamis et des systèmes d'alerte rapide** : Le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l'Océan renforcera les efforts visant à réduire les effets des tsunamis et d'autres aléas côtiers, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID). Dans le cadre de partenariats renforcés avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), le Programme soutiendra la mise en œuvre de l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général de l'ONU. Ces collaborations permettront de renforcer les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis, d'améliorer l'évaluation des risques et de développer les capacités nationales et locales de préparation et d'intervention en cas de catastrophe côtière. En intégrant les connaissances scientifiques, les avancées technologiques et la mobilisation des communautés, le Programme vise à réduire de manière significative les pertes humaines et les dommages économiques causés par les tsunamis, tout en augmentant la résilience des régions les plus vulnérables.

Produit	Répartition par source de financement – Scénario CRZ du 43 C/5 (en milliers de dollars des États-Unis)				Impact CNZ1 sur le cadre budgétaire intégré	Impact CNZ2 sur le cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Total, Cadre budgétaire intégré		
2.7.JOC	498	-	600	1 098	-	-

**Produit intersectoriel 2.7 – Appui holistique et stratégique aux petits États insulaires en développement (PEID) pour répondre à leurs priorités et remédier à leurs vulnérabilités, conformément à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour les PEID et au Programme d'Antigua-et-Barbuda**

Cadre de résultats – Scénario CRZ du 43 C/5				Impact CNZ1 et CNZ2
Indicateurs de performance	Données initiales 2025	Cibles pour 2027	Cibles indicatives pour 2029	Cibles pour 2027
2.7.JOC.4 Nombre de communautés certifiées Tsunami Ready de la COI ou participant à des initiatives de sensibilisation similaires ayant reçu un soutien pour être reconnues parmi les PEID considérés comme prioritaires par le Secrétaire général de l'ONU	13	50	107	Aucun impact

## Engagement en faveur des priorités globales Afrique et Égalité des genres

**03034** Conformément aux objectifs du programme phare 5 de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique (2022-2029) et en travaillant sur le terrain par le biais de sa Sous-commission régionale IOCAFRICA, la COI s'attache à renforcer les capacités de ses États membres. Il s'agit entre autres de soutenir l'élaboration de solutions novatrices pour relever les défis liés à l'océan, notamment la mise au point et la mise en œuvre d'outils de surveillance de la biodiversité, d'approches de la restauration des écosystèmes, de techniques d'aménagement du territoire, de services d'information sur le climat et d'avancées technologiques numériques de pointe, en accordant une place particulière à la science citoyenne et aux approches centrées sur les communautés afin de favoriser la mobilisation et l'autonomisation au niveau local. En outre, le Programme relatif aux tsunamis de la COI contribue à la priorité globale Afrique de l'UNESCO en renforçant les systèmes d'alerte rapide et d'atténuation, la préparation aux catastrophes et la résilience. Le programme régional de la Décennie de l'Océan en faveur de l'Afrique a pour objectif d'aider les institutions africaines à concevoir conjointement et à mener des actions de la Décennie en lançant des appels à l'action spécifiques pour mobiliser de nouveaux financements. Des systèmes pilotes d'alerte rapide en cas d'efflorescences algales nuisibles sont en train d'être élaborés et mis en œuvre dans les pays africains afin de renforcer les capacités et de contribuer à la sécurité à long terme des ressources alimentaires et des moyens de subsistance provenant de l'océan.

**03035** La nouvelle stratégie à moyen terme de la COI en matière d'égalité des genres et le plan de mise en œuvre correspondant permettront de renforcer le rôle joué par la COI pour soutenir les femmes dans le domaine des sciences océaniques. Le Rapport mondial sur les sciences océaniques offrira de nouvelles indications aux États membres pour guider leur action en faveur de l'égalité des genres dans le domaine des sciences océaniques. Le Groupe de travail sur l'égalité des genres de la Décennie de l'Océan élaborera un plan d'action pour l'égalité des genres afin d'accroître l'équité de genre au sein des structures et des processus de la Décennie.

### COI – Priorités globales par source de financement (en milliers de dollars des États-Unis)

Priorités globales	Répartition par source de financement – Scénario CRZ du 43 C/5 (en milliers de dollars des États-Unis)				Impact CNZ1 sur le cadre budgétaire intégré	Impact CNZ2 sur le cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	Total, Cadre budgétaire intégré		
Priorité globale Afrique	6 164	95	5 963	12 222	(288)	(205)
Priorité globale Égalité des genres	2 625	43	2 640	5 308	(141)	(107)
<b>Total, Priorités globales</b>	<b>8 789</b>	<b>138</b>	<b>8 603</b>	<b>17 530</b>	<b>(429)</b>	<b>(312)</b>

### COI – Contribution aux programmes phares de la priorité globale Afrique (en milliers de dollars des États-Unis)

Programmes phares	Répartition par source de financement – Scénario CRZ du 43 C/5 (en milliers de dollars des États-Unis)				Impact CNZ1 sur le cadre budgétaire intégré	Impact CNZ2 sur le cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	Total, Cadre budgétaire intégré		
Programme phare 5	6 164	95	5 963	12 222	(288)	(205)
<b>Total, Programmes phares</b>	<b>6 164</b>	<b>95</b>	<b>5 963</b>	<b>12 222</b>	<b>(288)</b>	<b>(205)</b>

## Soutien aux groupes prioritaires PEID et Jeunes

**03036** Afin d'encourager l'élaboration d'actions de la Décennie de l'Océan menées par les PEID, le mécanisme de développement des capacités de la Décennie de l'Océan, en collaboration avec l'Académie mondiale OceanTeacher de la COI, répondra sur demande aux requêtes de formation technique et facilitera l'accès aux activités de développement des capacités menées par la COI et d'autres partenaires internationaux. Au titre du Programme accélérateur 2 pour les PEID, la COI aidera les PEID à accéder aux observations, aux données et aux technologies numériques relatives à l'océan et à les diffuser, en vue de renforcer, à moyen et à plus long terme, la transmission de connaissances sur l'océan à l'appui de la planification et de la gestion durables de l'océan, et d'accroître la résilience des populations des PEID face au changement climatique et aux aléas océaniques et côtiers. Au titre du Programme accélérateur 4 pour les PEID, la COI élèvera son niveau de soutien dans le domaine des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets, en mettant l'accent sur le Programme de certification Tsunami Ready.

**03037** Le Groupe de travail de la Décennie de l'Océan sur l'inclusion des jeunes mettra en application la stratégie de mobilisation des jeunes, en synergie avec le produit 6.4 de l'UNESCO. La Décennie de l'Océan met également l'accent sur la représentation des jeunes spécialistes de l'océan au sein de ses processus et de ses actions, en s'appuyant sur un réseau de plusieurs milliers de personnes. Les activités de la COI en matière d'initiation à l'océan, notamment sa contribution au produit intersectoriel 2.6 de l'UNESCO, constitueront un autre domaine d'intérêt.

### COI – Groupes prioritaires par source de financement (en milliers de dollars des États-Unis)

Groupes prioritaires	Répartition par source de financement – Scénario CRZ du 43 C/5 (en milliers de dollars des États-Unis)				Impact CNZ1 sur le cadre budgétaire intégré	Impact CNZ2 sur le cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	Total, Cadre budgétaire intégré		
Petits États insulaires en développement (PEID)	4 455	67	4 686	9 208	(201)	(157)
Jeunes	1 632	21	1 872	3 525	(49)	(38)
<b>Total, Groupes prioritaires</b>	<b>6 087</b>	<b>88</b>	<b>6 558</b>	<b>12 733</b>	<b>(250)</b>	<b>(195)</b>

**COI – Contribution aux programmes accélérateurs pour les PEID (en milliers de dollars des États-Unis)**

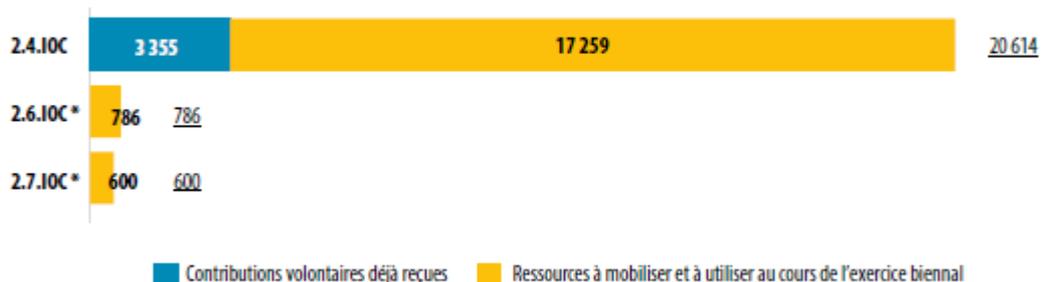
Programmes accélérateurs pour les PEID	Répartition par source de financement – Scénario CRZ du 43 C/5 (en milliers de dollars des États-Unis)				Impact CNZ1 sur le cadre budgétaire intégré	Impact CNZ2 sur le cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	Total, Cadre budgétaire intégré		
Programme accélérateur 2	3 778	65	3 758	7 601	(226)	(175)
Programme accélérateur 4	676	2	927	1 605	27	20
<b>Total, Programmes accélérateurs</b>	<b>4 454</b>	<b>67</b>	<b>4 685</b>	<b>9 206</b>	<b>(199)</b>	<b>(155)</b>

**COI – Cadre budgétaire intégré par produit et par source de financement (en milliers de dollars des États-Unis)**

Produit	Répartition par source de financement – Scénario CRZ du 43 C/5 (en milliers de dollars des États-Unis)				Impact CNZ1 sur le cadre budgétaire intégré	Impact CNZ2 sur le cadre budgétaire intégré
	Budget ordinaire	Fonds générateurs de recettes/OPF	Contributions volontaires	Total, Cadre budgétaire intégré		
2.4.IOC	20 878	355	20 614	41 847	(1 167)	(890)
2.6.IOC *	499	-	786	1 285	-	-
2.7.IOC *	498	-	600	1 098	-	-
<b>Total, Commission océanographique intergouvernementale</b>	<b>21 874</b>	<b>355</b>	<b>22 000</b>	<b>44 230</b>	<b>(1 167)</b>	<b>(890)</b>

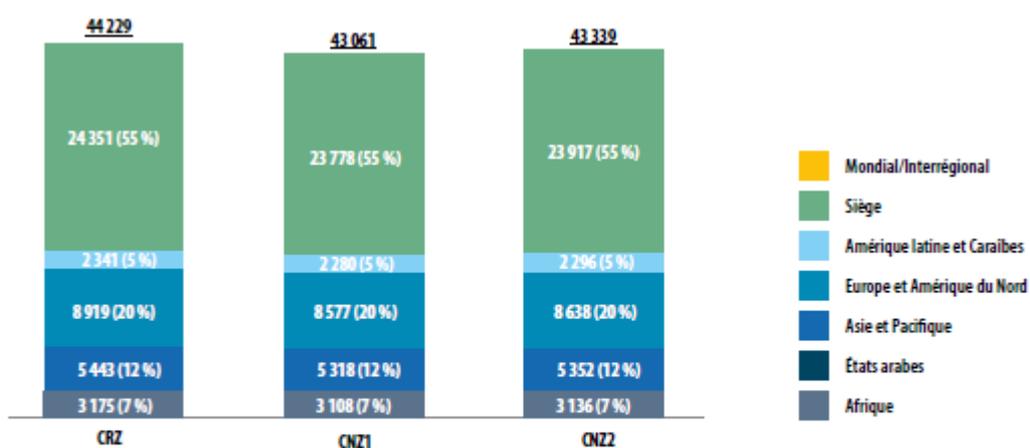
Note: \* Produits intersectoriels mis en œuvre avec d'autres secteurs.

**COI – Contributions volontaires dans le cadre des scénarios CRZ, CNZ1 et CNZ2  
(en milliers de dollars des États-Unis)**



Note: \* Produits intersectoriels mis en œuvre avec d'autres secteurs.

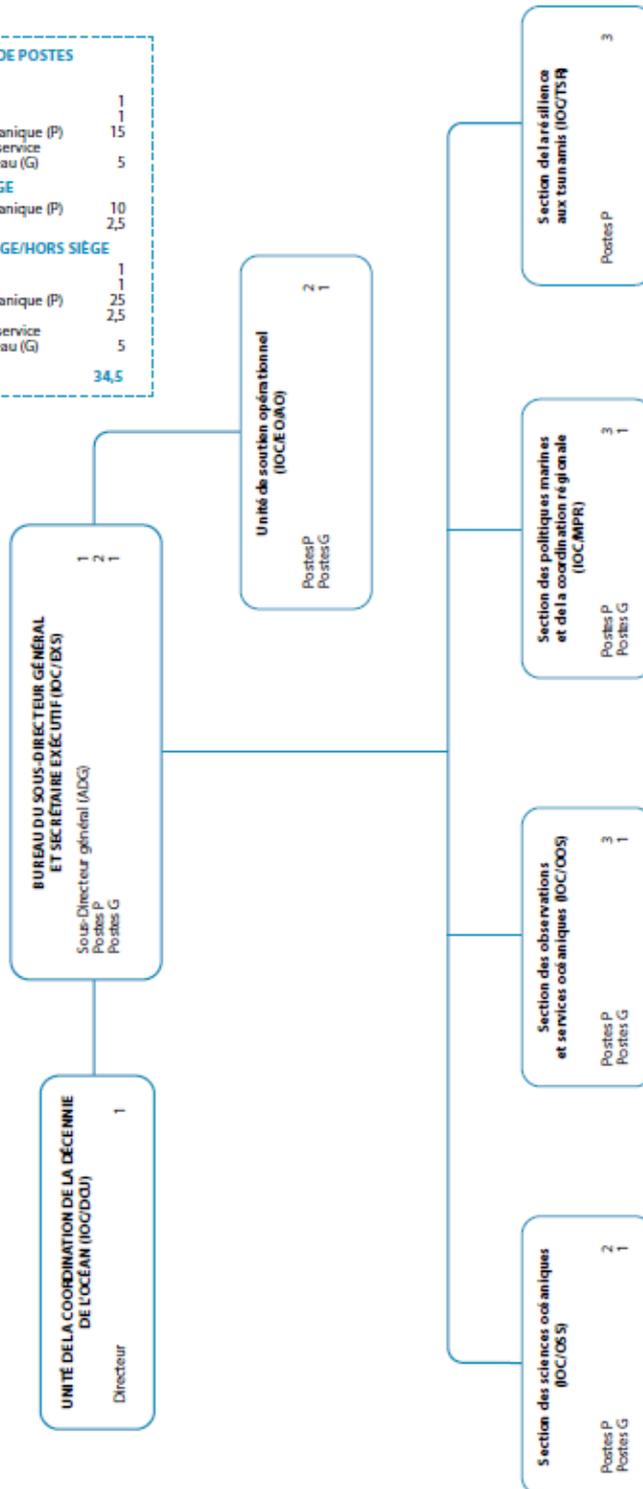
**COI – Décentralisation des ressources par région (en milliers de dollars des États-Unis)**



## Commission océanographique intergouvernementale (COI) Organigramme

(Postes établis dans le cadre des scénarios CRZ, CNZ1 et CNZ2)

NOMBRE DE POSTES	
<b>SIÈGE</b>	
ADG	1
Directeur	1
Cadre organique (P)	15
Cadre de service et de bureau (G)	5
<b>HORS SIÈGE</b>	
Cadre organique (P)	10
NPO	2,5
<b>TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE</b>	
ADG	1
Directeur	1
Cadre organique (P)	25
NPO	2,5
Cadre de service et de bureau (G)	5
<b>TOTAL</b>	<b>34,5</b>



### BUREAUX HORS SIÈGE

<b>Europe et Amérique du Nord</b>	4
Postes P	

<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	1 1
Postes P	
NPO	

<b>Asie et Pacifique</b>	3 1,5*
Postes P	
NPO	
* poste partagé avec SC	

<b>Afrique</b>	2
Postes P	

## Partie II

### Plan de travail détaillé de la COI pour 2026-2027

Établi sur la base des priorités des États membres définies  
dans les résolutions [A-32/4](#) et [EC-57/2](#)

7. En élaborant ses propositions de plan de travail détaillé pour le premier exercice biennal de la dernière période quadriennale de l'actuelle Stratégie à moyen terme (2022-2029), le Secrétariat de la COI s'est inspiré de l'énoncé de mission, de la vision et des objectifs de haut niveau de la Commission.

8. Ce programme intervient à un moment critique de la seconde moitié de la mise en œuvre de la Décennie de l'Océan et de l'échéance fixée pour les ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il tient compte des priorités des États membres réaffirmées dans les résolutions et décisions des organes directeurs de la COI.

9. Dans ce contexte, et dans l'attente des résultats de la consultation en cours sur « La COI et l'avenir de l'océan », qui permettra d'éclairer davantage ce processus et pourrait déboucher sur l'introduction d'ajustements lors des prochaines sessions des organes directeurs, il est proposé que les activités menées par la COI au cours du premier exercice biennal du 43 C/5 soient axées sur les aspects suivants :

(i) *Mettre en œuvre ce Produit de la COI :*

**« Les États membres reçoivent un soutien critique pour renforcer leur capacité de mener des recherches scientifiques marines, de produire des connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre des outils, services et politiques fondés sur la science afin d'inverser le déclin de la santé des océans et d'accélérer la transition vers une gestion durable des risques et des opportunités liés aux océans »**

(ii) *Donner la priorité aux domaines d'action clés suivants :*

- ✓ Développement et maintien de l'infrastructure du Système mondial d'observation de l'océan (**GOOS**) pour répondre aux besoins des utilisateurs, y compris ceux des États membres, et fournir des données et des informations à l'appui de la mise en œuvre des conventions et cadres des Nations Unies concernant notamment le climat, la biodiversité et la santé des océans.
- ✓ Élargissement du Système de données et d'information océanographiques (**ODIS**) et du Système d'informations sur la biodiversité de l'océan (**OBIS**) pour assurer une couverture mondiale, et mise en œuvre d'une architecture coordonnée de données de la COI.
- ✓ Renforcement de la **coordination en matière de biodiversité marine** afin de mieux aider les États membres à tenir les engagements pris au regard de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de l'accord sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que des cadres politiques régionaux.
- ✓ Servir l'ambition du **programme relatif aux tsunamis** consistant à atteindre la certification Tsunami Ready de 100 % des communautés à risque, et lancer la planification et la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide multirisques plus larges pour favoriser la résilience climatique, la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes et la sécurité alimentaire.

- ✓ Soutenir la **planification et la gestion durables de l'océan**, notamment en renforçant les mécanismes de mise en œuvre régionaux et en agissant en tant que partenaire mondial du savoir dans le cadre des engagements pris par les États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion durable de l'océan.
- ✓ Renforcer la **capacité** des États membres de participer aux programmes de la COI et d'en tirer parti, en accordant une attention particulière à l'**Afrique et aux PEID**.
- ✓ Améliorer la mise en œuvre de la **Décennie de l'Océan** afin de renforcer l'efficacité collective des programmes et projets de la Décennie dirigés par la COI et par des partenaires pour éclairer la prise de décisions au sein des sociétés, à toutes les échelles, et jeter les bases de l'héritage de la Décennie pour l'après-2030.

(iii) *Contribuer aux produits intersectoriels de l'UNESCO relatifs à l'éducation à l'environnement et à l'initiative « Alertes précoces pour tous », en mettant l'accent sur les PEID.*

10. Les activités menées dans ces domaines d'action seront tributaires des investissements des États membres en faveur des observations et des sciences océaniques, et serviront ensuite à démontrer les avantages sociétaux et économiques de ces investissements. Ces efforts seront soutenus par des actions transversales en matière de développement des capacités, d'initiation à l'océan et de communication stratégique.

11. Les produits d'évaluation et de synthèse des connaissances pilotés par la COI et les contributions de la Commission à des produits pilotés par des partenaires constitueront des éléments clés des efforts destinés à fournir des informations mondiales et régionales à l'interface science-politiques-société. Les activités menées seront adaptées aux besoins régionaux et accorderont une importance particulière aux groupes prioritaires, notamment l'Afrique, les PEID et les jeunes spécialistes de l'océan. Les partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies seront activement recherchés et renforcés en vue d'assurer la mise en œuvre efficace des activités de la COI.

12. Guidée par sa vision de « L'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons », la Décennie de l'Océan, coordonnée par la COI, continuera d'offrir aux programmes de la Commission un cadre général pour innover et expérimenter des approches transformatrices de la production de connaissances actualisées, pertinentes, élaborées conjointement et directement applicables à la prise de décisions. La Décennie favorise la capacité des programmes de la COI de travailler sur des questions émergentes selon de nouvelles modalités et avec de nouveaux partenaires, jetant ainsi les bases de la future COI pour la période qui suivra la Décennie. La Décennie continuera de mettre en lumière les avantages sociétaux de la COI et de ses programmes, et de soutenir l'évolution des sciences océaniques afin que celles-ci soient en mesure d'établir des diagnostics des problèmes existants ou émergents, ainsi que de concevoir conjointement des solutions efficaces à mettre en œuvre par les acteurs de l'ensemble de la société. Le travail de consultation demandé par le Conseil exécutif dans le cadre du processus « La COI et l'avenir de l'océan » permettra de veiller à ce que les connaissances et l'expérience acquises grâce à la Décennie de l'Océan puissent être mises à profit pour répondre à l'évolution des besoins et des attentes des États membres.

13. Conformément aux résolutions A-32/4 et EC-57/4 de la COI, le présent projet de programme et de budget pour 2026-2027 tient compte des priorités de la Commission concernant la gestion à long terme des observations continues, des données et de l'information, étant donné que la COI a pour vocation de produire des connaissances scientifiques et de les appliquer afin d'atteindre les objectifs de haut niveau ci-après, en veillant particulièrement à garantir que les États membres ont la capacité de les réaliser :

- (1) un océan sain et des services écosystémiques marins durables ;

- (2) des systèmes d'alerte efficaces et des mécanismes efficaces de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans ;
- (3) la résilience face au changement climatique et la contribution à l'atténuation de ses effets ;
- (4) des services fondés sur les sciences pour une économie durable des océans ;
- (5) l'anticipation des questions émergentes dans le domaine de l'océanographie.

14. La mise en œuvre des objectifs de haut niveau s'articule en six fonctions (A. Recherche océanographique, B. Système d'observation/gestion des données, C. Alerte rapide et services, D. Évaluation et information pour l'élaboration de politiques, E. Gestion durable et gouvernance, F. Développement des capacités) réalisées par le biais des programmes de la COI et des programmes coparrainés, ainsi que des travaux des organes subsidiaires régionaux et techniques de la Commission.

## **Proposition concernant un nouveau cadre de résultats distinct pour la COI**

---

15. Sur la base des conclusions de l'évaluation de la gouvernance et de la gestion de la COI, des premiers résultats de la phase 1 de la consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan » et des consultations avec les programmes de la Commission, il est proposé que la COI adopte un nouveau cadre de résultats distinct afin de mieux s'aligner sur la Stratégie à moyen terme. Cela lui permettra de suivre plus efficacement les progrès accomplis vers la réalisation de la Stratégie à moyen terme au cours de la période 2026-2027.

16. L'engagement et la contribution des États membres seront essentiels à la conception d'un nouveau cadre de résultats.

17. Le cadre de résultats définit des sous-objectifs et des indicateurs clés de performance pour chaque objectif de haut niveau. Grâce à une combinaison de rapports qualitatifs et quantitatifs, il permettra de suivre la situation, les lacunes et les besoins s'agissant du soutien apporté par la COI aux États membres. Le cadre met explicitement l'accent sur le rôle de la Commission dans la fourniture d'observations, de données, de produits et de services destinés à étayer la recherche scientifique et éclairer la prise de décisions. Les sous-objectifs et les indicateurs clés de performance qu'il contient ont donc été choisis pour mesurer les progrès accomplis dans les programmes de la COI contribuant à la réalisation des objectifs de haut niveau ; ils n'ont pas vocation à mesurer des paramètres liés à l'état de l'océan, des écosystèmes océaniques ou des communautés qui dépendent de l'océan, lesquels font l'objet d'autres évaluations conduites par la COI et ses partenaires. Les indicateurs clés de performance ont été sélectionnés pour prendre en compte les domaines dans lesquels la contribution des fonctions aux sous-objectifs est la plus importante, ou mettre en évidence des problèmes particuliers qui méritent de faire l'objet d'un suivi au cours du prochain exercice biennal.

18. Le cadre de résultats continuera d'être affiné en fonction des résultats du processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan » et des discussions tenues lors de la 33<sup>e</sup> session de l'Assemblée de la COI.

Objectifs de haut niveau de la COI au titre de la Stratégie à moyen terme  
de la COI

Sous-objectifs reprenant les points de la Stratégie à moyen terme de la COI  
(trois par objectif de haut niveau, à titre indicatif)

Indicateurs clés de performance tout au long de la chaîne de valeur  
de la COI pour soutenir :

- la production de connaissances
- le partage des connaissances
- l'application des connaissances

## Projet de cadre de résultats de la COI pour 2026-2027

Objectifs de haut niveau	Sous-objectifs		
1. Un océan sain et des services écosystémiques marins durables	1.1 Améliorer les observations et les données pour mieux comprendre la vulnérabilité de l'océan à de multiples facteurs de stress	1.2 Améliorer l'accès à des connaissances scientifiques adaptées aux besoins régionaux et nationaux afin d'éclairer la gestion durable des écosystèmes	1.3 Améliorer l'application des pratiques exemplaires, outils et approches en matière de gestion écosystémique
Indicateurs clés de performance et cibles	<p>Nombre d'États membres collectant et gérant régulièrement des données facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR) de variables océaniques essentielles sur la biodiversité et les écosystèmes par le biais du GOOS, de l'ODIS et de l'OBIS</p> <p><u>Cible 2027 : 100</u></p> <p>Augmentation du nombre d'ensembles de données de l'OBIS en libre accès sur la biodiversité à la disposition des États membres</p> <p><u>Cible 2027 : Augmentation de 700</u></p>	<p>Nombre de méthodes et de produits d'évaluation mondiaux et régionaux relatifs aux écosystèmes océaniques et à la vulnérabilité à de multiples facteurs de stress, ventilés par contributions de la COI ou par contributions qu'elle dirige</p> <p><u>Cible 2027 : 3</u></p> <p>Nombre d'États membres utilisant l'ODIS pour trouver et consulter des données et des informations océanographiques</p> <p><u>Cible 2027 : 50</u></p>	<p>Nombre de lignes directrices/d'outils de planification et de gestion durables de l'océan (y compris de planification de l'espace marin) abordant spécifiquement des approches de gestion écosystémique, des questions de biodiversité et/ou de multiples facteurs de stress océanique</p> <p><u>Cible 2027 en matière de planification de l'espace marin : 5</u> <u>Cible 2027 en matière de planification de l'océan : 2</u></p> <p>Nombre d'initiatives de développement des capacités proposées aux États membres pour remplir les engagements nationaux relatifs à la biodiversité pris au titre d'accords multilatéraux, y compris la Convention sur la diversité biologique et l'Accord sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale</p> <p><u>Cible 2027 : 5</u></p>
2. Des systèmes d'alerte efficaces et des mécanismes efficients de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans	2.1 Améliorer les observations et données océaniques pour alimenter les modèles et les prévisions relatifs aux aléas océaniques	2.2 Améliorer l'accès aux données et aux produits d'information pour la planification et l'atténuation des aléas côtiers	2.3 Améliorer le déploiement d'outils d'aide à la décision adaptés au niveau régional ou national, y compris des systèmes d'alerte rapide et d'atténuation multirisques
Indicateurs clés de performance et cibles	<p>Nombre d'États membres contribuant à faire progresser l'observation océanique et la gestion des données facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR) nécessaires à la surveillance des tsunamis et autres aléas</p>	<p>Nombre d'États membres menant des recherches océanographiques visant à soutenir les systèmes de prévision et d'alerte rapide pour les tsunamis et autres aléas océaniques et côtiers, y compris l'élévation du niveau de la mer, les vagues de chaleur marine, l'acidification de l'océan, les</p>	<p>Nombre d'États membres ayant bénéficié d'un soutien pour piloter ou mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et à d'autres aléas soutenus par la COI, y compris par le biais d'initiatives de développement des capacités</p>

Objectifs de haut niveau	Sous-objectifs		
	liés à l'océan par le biais du GOOS et de l'ODIS  <i>Cible 2027 : 134 (tsunamis/risques géophysiques), 94 (12 en Afrique, 14 PEID) (risques hydrométéorologiques), 25 (facteurs de stress océanique)</i>	efflorescences algales nuisibles et les espèces nuisibles  <i>Cible 2027 : 20 (tsunamis), [à confirmer] (risques hydrométéorologiques), 10 (élévation du niveau de la mer), 25 (facteurs de stress océanique)</i>	<i>Cible 2027 : 100 [15 en Afrique, 20 PEID]</i>  Nombre de communautés certifiées Tsunami Ready  <i>Cible 2027 : 200 communautés dans 48 États membres (5 en Afrique, 21 PEID)</i>
<b>3. La résilience face au changement climatique et la contribution à l'atténuation de ses effets</b>	<b>3.1 Améliorer les observations et les données pour faire progresser la compréhension scientifique de la dimension océanique du changement climatique</b>	<b>3.2 Améliorer l'accès aux connaissances scientifiques sur les effets du changement climatique sur l'océan et sur les solutions océaniques au changement climatique</b>	<b>3.3 Améliorer l'application d'outils adaptés aux besoins permettant aux États membres d'intégrer les questions océaniques dans les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national</b>
Indicateurs clés de performance et cibles	Nombre d'États membres collectant et gérant régulièrement des données facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR) de variables océaniques essentielles sur le climat par le biais du GOOS ou de l'ODIS  <i>Cible 2027 : 80</i>  Nombre d'États membres ayant bénéficié d'un soutien par le biais du développement des capacités de collecte et de gestion des observations liées aux changements climatiques, y compris l'acidification de l'océan et l'élévation du niveau de la mer  <i>Cible 2027 : 100 (15 en Afrique, 29 PEID)</i>	Nombre d'États membres participant à des réseaux de recherche sur le climat océanique, y compris l'acidification de l'océan et la désoxygénation et le carbone bleu  <i>Cible 2027 : 115 (29 en Afrique, 21 PEID)</i>	Nombre d'États membres ayant bénéficié d'un soutien pour intégrer les questions océaniques dans les contributions déterminées au niveau national ou les plans nationaux d'adaptation, y compris par le biais d'initiatives de développement des capacités  <i>Cible 2027 : [à confirmer]</i>

Objectifs de haut niveau	Sous-objectifs		
<b>4. Des services fondés sur les sciences pour une économie durable des océans</b>	<b>4.1 Améliorer la base de données sur les retombées sociétales et économiques des investissements dans les sciences océaniques et les infrastructures océanographiques</b>	<b>4.2 Améliorer la diffusion de connaissances scientifiques pertinentes auprès des industries marines et des acteurs économiques</b>	<b>4.3 Améliorer l'application d'outils de planification et de gestion durables de l'océan fondés sur les connaissances et adaptés aux besoins</b>
Indicateurs clés de performance et cibles	<p>Nombre de supports de connaissance, d'études de cas et d'analyses contribuant à la base de données sur les retombées sociétales, environnementales et économiques des investissements dans les sciences océaniques et les infrastructures océanographiques, ventilés par contributions de la COI ou par contributions qu'elle dirige</p> <p><u>Cible 2027 : 5</u></p> <p>Nombre d'États membres qui contribuent au Rapport mondial sur les sciences océaniques en communiquant des informations sur les investissements dans les sciences océaniques et les infrastructures océanographiques</p> <p><u>Cible 2027 : 75 (21 en Afrique, 10 PEID)</u></p>	<p>Nombre de partenariats/réseaux avec des acteurs du secteur privé liés aux sciences océaniques, à la coopération en matière de données et à l'élaboration conjointe de connaissances</p> <p><u>Cible 2027 : 5</u></p>	<p>Nombre d'États membres participant à des activités de planification et de gestion durable de l'océan (y compris de planification de l'espace marin) menées par la COI et bénéficiant de ces activités, notamment par le biais d'initiatives de développement des capacités</p> <p><u>Cible 2027 en matière de planification de l'espace marin : 125 (32 en Afrique, 22 PEID)</u></p> <p><u>Cible 2027 en matière de planification de l'océan : 20</u></p>
<b>5. L'anticipation des questions émergentes dans le domaine de l'océanographie</b>	<b>5.1 Améliorer les capacités et les processus d'anticipation et de hiérarchisation des questions émergentes en matière de sciences et de technologie océaniques</b>	<b>5.2 Améliorer la diffusion de la compréhension scientifique des questions prioritaires émergentes dans le domaine de l'océanographie</b>	<b>5.3 Améliorer la capacité à tenir compte des questions prioritaires émergentes et à y répondre dans le cadre de la prise de décisions</b>
Indicateurs clés de performance et cibles	<p>Nombre d'États membres qui entreprennent, y compris par l'intermédiaire des alliances régionales pour le GOOS, des processus de planification ou d'évaluation des risques afin de s'assurer que les systèmes d'observation sont adaptables aux questions scientifiques et technologiques émergentes</p> <p><u>Cible 2027 : 5</u></p>	<p>Nombre de produits d'évaluation mondiaux et régionaux relatifs aux questions émergentes dans le domaine de l'océanographie, ventilés par contributions de la COI ou par contributions qu'elle dirige</p> <p><u>Cible 2027 : 3</u></p>	<p>Nombre d'initiatives de développement des capacités menées sur des questions émergentes dans le domaine de l'océanographie</p> <p><u>Cible 2027 : 2</u></p>

## **ÉLÉMENTS CLÉS DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AU NIVEAU DES FONCTIONS**

### **Fonction A – Recherche océanographique**

---

*Axe d'action pour 2026-2027 :*

19. Les activités menées au titre de la fonction A restent axées sur l'appui à la collaboration internationale afin de favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances, de traduire ces connaissances en produits destinés à la prise de décisions et à une élaboration éclairée des politiques, et de renforcer les capacités de recherche sur les sujets qui font l'objet des activités liées à cette fonction. Il s'agit notamment d'activités portant sur la variabilité climatique et océanique, l'acidification de l'océan, la désoxygénation de l'océan, le carbone bleu et le cycle du carbone océanique dans son ensemble, ainsi que sur les facteurs de stress océanique et leur prise en compte dans les processus multilatéraux et les cadres de soutien comptable et financier permanent de prochaine génération relatifs au climat et à la biodiversité. Des partenariats stratégiques continuent d'assurer une large couverture scientifique et géographique ainsi qu'une mobilisation importante. Les ressources sont principalement allouées au financement de groupes d'experts, à la coordination de réseaux internationaux et à la mobilisation directe, ainsi qu'au développement ciblé des capacités. Un soutien continu sera apporté aux programmes de la Décennie de l'Océan coordonnés dans le cadre de la fonction A et des synergies avec la Décennie d'action des Nations Unies pour les sciences cryosphériques, en particulier en ce qui concerne le coparrainage du Programme mondial de recherche sur le climat.

*Principaux livrables :*

- Intégration des prévisions climatiques dans les processus du GIEC.
- Élargissement du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans et du Réseau mondial d'observation de l'oxygène, grâce notamment à la mobilisation des États africains et des PEID.
- Méthodes et normes pour la mesure du carbone (y compris le carbone bleu) et de l'acidification et la désoxygénation de l'océan, et pour l'identification des effets des facteurs de stress sur le milieu marin.
- Mise en place d'une base de données et d'un atlas mondiaux sur l'oxygène (GO2DAT) dans le cadre de la Décennie de l'Océan.
- Livres blancs stratégiques, documents d'orientation et résumés à l'intention des décideurs sur le changement climatique, le carbone océanique, les écosystèmes côtiers à carbone bleu, les facteurs de stress anthropiques et les effets de ces derniers.

## **Fonction B – Système d’observation/gestion des données**

---

### **Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE)**

*Axe d’action pour 2026-2027 :*

- (i) Accroître le nombre d’entités nationales et autres participant au partage international des données et de l’information océanographiques par l’intermédiaire du réseau de centres de données de l’IODE, du Système de données et d’information océanographiques (ODIS) de la COI et du Système d’informations sur la biodiversité de l’océan (OBIS).
- (ii) Maintenir et développer des produits de données et d’information en ligne mondiaux tels que les bases de données AquaDocs et OceanExpert, le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) et le Catalogue de sources de l’OBIS (ODISCat).
- (iii) Entamer la mise en œuvre de l’action de la Décennie intitulée « Ocean Data 2030 », qui vise à développer l’écosystème de données océanographiques.
- (iv) Accroître le volume de contenus de qualité (données, informations et connaissances) partagés par les États membres et les autres partenaires et mis à leur disposition pour étayer leur action en matière de planification et de gestion durables des océans.
- (v) Encourager les centres de données de l’IODE à concevoir conjointement des activités nationales axées sur l’utilisateur qui fournissent les produits et services nécessaires à la planification et la gestion durables de l’océan et soutiennent l’aide à la décision, l’établissement de rapports sur les ODD et la contribution aux mécanismes et cadres d’établissement de rapports.
- (vi) Permettre aux États membres de prendre une part active et équitable aux activités de programme de l’IODE et d’en bénéficier grâce à l’Académie mondiale OceanTeacher et aux bonnes pratiques, lignes directrices et méthodologies de l’IODE en matière de gestion et de partage des données et de l’information océanographiques.

*Principaux livrables :*

- Systèmes mondiaux de données et d’information océanographiques fournissant des données et des informations océanographiques fiables, de qualité contrôlée et archivées en toute sécurité.
- États membres dotés des moyens de partager et d’exploiter des données et des informations océanographiques de qualité permettant de rendre compte des progrès concernant les ODD, ainsi que de contribuer au Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR), au Rapport sur l’état de l’océan (StOR) et à d’autres mécanismes d’établissement de rapports et cadres juridiques.

### **Système mondial d’observation de l’océan (GOOS)**

*Axe d’action pour 2026-2027 :*

20. L’accent reste placé sur la coordination du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS) et sur la mise en place et le renforcement de la coordination et des partenariats nécessaires au développement d’un système intégré et réactif d’observation continue de l’océan à l’appui des besoins des États membres. Ces activités contribuent au produit de la COI ainsi qu’aux cinq objectifs de haut niveau de la Stratégie à moyen terme de la Commission pour 2022-2029. Elles tiennent compte de la nécessité de soutenir chacune des composantes du

Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) – les organismes parrainants, le Comité directeur, les trois groupes d'experts sur les variables océaniques essentielles, les réseaux d'observation, les groupes de coordination, les alliances régionales, les points focaux nationaux et les partenaires – afin de contribuer à la mise en place d'un système intégré et réactif fournissant des données pour la prévision, le climat, la santé des océans et les écosystèmes.

21. Les principaux objectifs du GOOS sont les suivants :

- (i) coordination et gestion du GOOS dans toutes ses composantes ;
- (ii) intégration, conception, élaboration et mise en œuvre de systèmes d'observation ;
- (iii) maintien et renforcement de l'intégration et de la communication des données ;
- (iv) mise en œuvre du système (a) aux niveaux national et régional et (b) pour les applications ;
- (v) sensibilisation – projets, partenaires et communication ;
- (vi) réforme du GOOS.

*Principaux livrables :*

- Leadership et planification stratégiques pour soutenir et améliorer la coordination et la mise en œuvre dans toutes les composantes du GOOS.
- Plan du GOOS sur la biodiversité, coordonné avec l'OBIS.
- Plan du GOOS sur le carbone.
- Proposition de cadre international d'indicateurs océaniques.
- Conduite de la catégorie des applications océaniques des systèmes d'observation de la Terre (ESAC) de l'étude continue des besoins de l'OMM.
- Plan d'architecture de données à l'échelle de la COI et produits de démonstration.
- Soutien aux États membres et aux alliances régionales pour renforcer leur capacité à partager et utiliser les données de variables océaniques essentielles et à contribuer et rendre compte au GOOS.
- Appui au Conseil collaboratif mixte OMM-COI, notamment pour l'élargissement du Réseau mondial d'observation de base (GBON) de l'OMM.
- Renforcement et/ou élargissement des partenariats au sein et en dehors du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du GOOS.
- Examen de la mission, du champ d'action et de la structure du GOOS et proposition de réforme.

## Fonction C – Alerte rapide et services

---

### *Axe d'action pour 2026-2027 :*

22. L'accent reste placé sur l'appui à la collaboration internationale en vue de fournir une contribution directe essentielle à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), par la coordination du réseau intergouvernemental constitué de quatre systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets, la définition de normes au niveau mondial en matière d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets, et la coordination de 13 prestataires de services relatifs aux tsunamis (TSP) qui assurent des services opérationnels 24 heures sur 24.

23. Assurant la coordination d'un vaste réseau de centres nationaux d'alerte aux tsunamis (NTWC) et de points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP), la COI sera en mesure d'améliorer considérablement la précision et la rapidité des alertes aux tsunamis. Dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et d'autres partenaires, la COI s'emploiera à augmenter de 100 % le nombre de communautés certifiées Tsunami Ready par rapport au niveau actuel dans le cadre de son programme de certification Tsunami Ready.

24. Dans le cadre du [Plan de recherche, de développement et de mise en œuvre concernant le Programme relatif aux tsunamis de la Décennie de l'Océan \(2024-2030\)](#), les États membres recevront un soutien pour mettre en place les bases techniques nécessaires à l'intégration de services relatifs aux tsunamis générés par des sources non sismiques, tels que les tsunamis d'origine volcanique, et élaborer des procédures opérationnelles intégrées d'alerte rapide pour les risques géophysiques.

25. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme de la COI, des activités soutenant l'élargissement des systèmes d'alerte rapide et les initiatives de développement des capacités correspondantes seront menées. Il s'agit notamment de développer, en Afrique, les projets pilotes axés sur l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide pour les efflorescences algales nuisibles et de planifier les activités de soutien à l'élaboration de systèmes d'alerte rapide coordonnés par la COI pour favoriser la résilience climatique, la gestion durable des ressources de la biodiversité et la sécurité alimentaire. Un appui continuera d'être apporté au Groupe intergouvernemental chargé d'étudier les efflorescences algales nuisibles ainsi qu'aux groupes d'experts transversaux des Nations Unies et de la COI (notamment avec l'Organisation maritime internationale, la FAO et le Conseil international pour l'exploration de la mer) chargés de produire des résultats sur les efflorescences algales nuisibles, les espèces envahissantes et les pollutions afin d'éclairer la gestion et la prise de décisions.

### *Principaux livrables :*

- 15 stations marégraphiques supplémentaires en Afrique contribuant au Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS) pour les risques côtiers, notamment les tsunamis ; restauration d'au moins deux stations du Réseau de base du GLOSS en Afrique du Nord.
- Deux nouveaux points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP) en Afrique ; trois nouveaux conseils nationaux du programme Tsunami Ready en Afrique et sept dans les PEID.
- Six nouvelles communautés certifiées « Tsunami Ready » dans cinq PEID de la région des Caraïbes, deux communautés dans deux PEID de l'océan Indien et cinq communautés dans cinq PEID de l'océan Pacifique (total de 13 nouvelles communautés certifiées dans 12 PEID).

- Intensification de la coopération intersectorielle avec le Secteur des sciences exactes et naturelles et le Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique afin de favoriser l'apprentissage collectif pour mieux faire face aux menaces communes liées aux géorisques (séismes, glissements de terrain, volcans et tsunamis) dans les îles du Pacifique.
- Plan de mise en œuvre pour le développement des systèmes d'alerte rapide coordonnés par la COI, axé sur des phénomènes tels que les vagues de chaleur marine, l'acidification de l'océan, les efflorescences algales nuisibles, les espèces nuisibles et les inondations.
- Développement de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide pour les efflorescences algales nuisibles, notamment en renforçant la capacité des États membres africains de collecter, de stocker et d'appliquer les observations océaniques pour la mise en place de systèmes d'alerte rapide.
- Livres blancs stratégiques, documents d'orientation, résumés à l'intention des décideurs et amélioration des prévisions établies à partir de modèles concernant les efflorescences algales nuisibles et les espèces envahissantes.

## Fonction D – Évaluation et information pour l'élaboration de politiques

---

### *Axe d'action pour 2026-2027 :*

26. L'accent sera mis sur le renforcement de la participation et des contributions de la COI aux initiatives d'évaluation mondiales telles que l'Évaluation mondiale de l'océan, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ou la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que sur le renforcement de son propre processus d'évaluation et de ses produits (de la conception à la diffusion), tels que le *Rapport sur l'état de l'océan* (StOR), le Rapport mondial sur les sciences océaniques et les produits élaborés dans le cadre du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP). Cela supposera de définir et d'intégrer des indicateurs environnementaux et socioéconomiques clés pouvant faire l'objet d'un suivi et de rapports au fil du temps par l'intermédiaire du StOR, à l'appui de mécanismes d'établissement de rapports plus généraux, notamment ceux relevant de la Décennie de l'Océan et de l'Évaluation mondiale de l'océan. Les activités consisteront également à continuer l'élaboration des méthodes, des normes et des capacités nécessaires dans le cadre des processus d'établissement de rapports nationaux associés aux cibles 14.1, 14.3 et 14.a des ODD, ainsi qu'à rationaliser et simplifier les rapports des États membres dans le contexte du Rapport mondial sur les sciences océaniques. Les partenariats axés sur la mise en œuvre d'une feuille de route visant à remédier aux effets de la pollution seront poursuivis.

27. Dans le cadre de réunions multilatérales telles que la COP-17 de la Convention sur la diversité biologique et les COP-31 et COP-32 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), une participation continue à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC et à celui de la Convention sur la diversité biologique sera soutenue et des notes d'information ciblées seront élaborées pour informer et sensibiliser les États membres concernant les dernières découvertes scientifiques et les messages clés permettant de faire progresser les résultats des accords, ainsi que leurs propres cadres nationaux de gestion de l'océan. Une participation continue au processus préparatoire associé à l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale sera également soutenue. La collaboration avec d'autres partenaires, qu'il s'agisse d'organismes des Nations Unies ou non, sera élargie afin de remplir cette fonction, notamment en améliorant la fourniture par les sous-commissions de la COI de données scientifiques aux mécanismes régionaux compétents en matière d'élaboration de politiques relatives à l'océan. La contribution à la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) sera renforcée en mettant l'accent sur l'élargissement de la couverture mondiale des fonds marins cartographiés à partir des travaux de la Décennie de l'Océan réalisés dans ce domaine grâce à la collaboration internationale, à l'innovation technologique, au développement des capacités et à la sensibilisation.

### *Principaux résultats :*

- Élargissement des rapports sur les indicateurs 14.3.1 et 14.a.1 des ODD et finalisation de l'indicateur 14.1.1 des ODD.
- Troisième édition du Rapport mondial sur les sciences océaniques.
- Édition 2026 du Rapport sur l'état de l'océan.
- Définition d'un ensemble pilote d'indicateurs à inclure dans le Rapport sur l'état de l'océan et à intégrer dans l'Évaluation mondiale de l'océan.
- Participation régulière à des processus multilatéraux dans le cadre de la CCNUCC, de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission préparatoire de l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

- Cours de formation régionaux sur l'évaluation de l'océan organisés dans deux régions (Afrique et Caraïbes).
- Application de la Stratégie de la GEBCO (2024-2030) par le Comité directeur de la GEBCO.
- Organisation de deux forums régionaux sur les politiques scientifiques par les sous-commissions régionales de la COI.
- Évaluation des besoins des utilisateurs finaux en matière de données et d'informations essentielles à l'appui de la mise en œuvre de la planification et de la gestion durables de l'océan.

## Fonction E – Gestion et gouvernance durables

---

### *Axe d'action pour 2026-2027 :*

28. La COI tirera parti de son rôle de chef de file en matière de planification de l'espace marin pour fournir un appui technique aux niveaux national et régional, en travaillant en étroite collaboration avec ses sous-commissions régionales. La mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan et la mise en œuvre du programme de la Décennie de l'Océan sur la planification durable des océans permettront d'identifier les besoins des utilisateurs nationaux afin de guider l'élaboration et l'application d'outils d'aide à la décision, ainsi que la fourniture d'une formation technique. Les partenariats avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission européenne seront renforcés afin de fournir des applications de gestion écosystémique et des approches de gestion transfrontière telles que les grands écosystèmes marins, et de renforcer l'interface entre sciences et politiques aux niveaux régional et national. Des efforts seront déployés pour promouvoir la valeur économique et stratégique de la chaîne de valeur complète des activités de la COI, avec de nouveaux travaux portant sur les méthodes d'analyse du retour sur investissement dans le domaine des sciences océaniques.

29. La Commission renforcera ses relations avec d'autres organismes des Nations Unies par l'intermédiaire d'ONU-Océans et d'autres accords de partenariat, afin d'améliorer la fourniture de données et de connaissances scientifiques à l'appui de la gouvernance de l'océan et du programme de développement durable. La Commission modernisera sa stratégie de communication, reformulera son énoncé de vision et identifiera les thèmes, les publics et les canaux de communication prioritaires, en s'appuyant sur l'écosystème de la Décennie de l'Océan. L'action des sous-commissions régionales sera renforcée par la création de synergies plus fortes avec les mécanismes nationaux et régionaux qui définissent les politiques relatives à l'océan ainsi que d'autres utilisateurs pertinents des produits de la science, en s'appuyant sur les résultats de la consultation sur la COI et l'avenir de l'océan.

30. Le Secrétariat de la COI continuera de coordonner la mise en œuvre de la Décennie de l'Océan, en se concentrant sur quatre grands domaines d'action : (i) les actions de la Décennie ; (ii) les structures de gouvernance et de coordination et les groupes de travail informels ; (iii) la mobilisation de ressources ; (iv) la participation et la sensibilisation des parties prenantes. Alors que la Décennie entre dans la seconde moitié de sa mise en œuvre, et dans la perspective de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027, des efforts accrus seront déployés pour consolider les effets du portefeuille d'actions de la Décennie et assurer le recours aux données scientifiques et aux connaissances pour éclairer la prise de décision. La prochaine période mettra particulièrement l'accent sur la poursuite de l'application des recommandations issues de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2024 et sur la mise en œuvre d'actions visant à donner suite aux principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours et à son plan d'action, qui sera élaboré sur la base de la réponse de la Direction.

### *Principaux résultats :*

- Formulation et diffusion d'orientations internationales sur la prise en compte du changement climatique, de la conservation et des savoirs autochtones et locaux dans les processus de planification de l'espace marin.
- Fourniture d'un soutien technique pour favoriser la coopération régionale/transfrontière en matière de planification durable des océans, appui aux processus nationaux par la formation et l'évaluation rapide.
- Élaboration d'une nouvelle stratégie de communication de la COI.

- Organisation de manifestations de haut niveau en marge des COP de la CCNUCC et de la Convention sur la diversité biologique et de la Conférence sur l'océan, en partenariat avec des États membres et des partenaires (du système des Nations Unies ou non).
- Fourniture d'un soutien à 8 à 10 pays dans le cadre de l'aide à l'évaluation rapide de la planification de l'espace marin.
- Mise en œuvre des actions prioritaires du plan d'action de la Décennie de l'Océan en réponse à l'évaluation à mi-parcours.
- Organisation de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2027.

## Fonction F – Développement des capacités

---

### Coordination

*Axe d'action pour 2026-2027 :*

31. Les activités seront guidées par les priorités de la *Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030)* et mettront l'accent sur l'application du plan de mise en œuvre de la Stratégie et sur la finalisation du Plan d'action de la COI pour l'initiation à l'océan (2026-2030). Les activités seront soutenues par le Centre de développement des capacités liées à l'océan de la COI, la plate-forme de l'Académie mondiale OceanTeacher et le Bureau de coordination de la Décennie pour le Défi 10.

*Principaux résultats :*

- Finalisation du plan de mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030).
- Réalisation, en étroite collaboration avec les régions, d'une étude pilote biennale sur le développement des capacités en tant que contribution au Rapport mondial sur les sciences océaniques.
- Utilisation accrue du Centre de développement des capacités de la COI conformément au Mécanisme de développement des capacités de la Décennie.
- Organisation régulière de réunions du Groupe d'experts sur le développement des capacités qui guideront la mise en œuvre, conçue en étroite collaboration avec les secrétariats des organes subsidiaires régionaux ainsi qu'avec les programmes mondiaux et les organes subsidiaires techniques.
- Sensibilisation accrue aux activités et aux résultats du développement des capacités de la COI, y compris à la stratégie et au plan de mise en œuvre.
- Élaboration de produits, notamment de notes d'orientation, de brochures et d'autres documents.

## PRIORITÉ GLOBALE AFRIQUE

---

32. Les États membres d'Afrique sont confrontés à des défis uniques en ce qui concerne la production et l'application de données scientifiques et de connaissances relatives aux océans pour un développement économique durable. Ils sont donc au centre des efforts de la COI, notamment dans le cadre de la Décennie de l'Océan et de sa Feuille de route pour l'Afrique, ainsi que de la coordination assurée par le Secrétariat de l'IOCAFRICA.

33. Les principales priorités seront de renforcer les capacités régionales en matière de sciences océaniques et de services de données en mettant l'expertise technique mondiale et les plates-formes de formation de la COI au service du renforcement des capacités des scientifiques et des institutions en matière d'observation océanique et de gestion des données, éléments fondamentaux pour une prise de décision éclairée et un développement économique durable basé sur l'océan. Pour ce faire, il sera essentiel d'articuler les travaux de l'IOCAFRICA avec des cadres régionaux tels que la stratégie de l'Union africaine concernant l'économie bleue et l'Agenda 2063, ainsi que de favoriser la collaboration avec l'Union africaine et la Commission régionale des Nations Unies pour l'Afrique.

34. Dans le cadre de la Décennie, le programme SEAWARD Afrique, structuré autour de quatre composantes thématiques traitant de la gestion durable des ressources marines, du changement climatique et de la biodiversité marine, de la pollution de l'océan, ainsi que des phénomènes extrêmes et de la réduction des risques de catastrophe, fournira un cadre coordonné pour la mise en œuvre de la [Feuille de route de la Décennie de l'Océan pour l'Afrique](#) formulée en 2023. Dans le cadre de l'IOCAFRICA, les efforts consisteront à renforcer le réseau GOOS-Afrique et la coordination des systèmes d'observation dans le but de les développer et d'assurer la fourniture de données aux utilisateurs finaux. Les capacités d'observation de l'océan seront améliorées par la coordination du déploiement d'instruments, afin d'améliorer le suivi en temps réel des variables océaniques pour les prévisions concernant le climat, les écosystèmes et les risques côtiers.

### *Principaux résultats pour 2026-2027 :*

- Mise en œuvre du Système africain d'observation de l'océan (AfOOS) : Développer l'infrastructure d'observation régionale par le biais de feuilles de route nationales de mise en œuvre, de protocoles de données normalisés et de l'intégration des résultats du GOOS-Afrique dans les systèmes nationaux d'alerte rapide et de politique marine.
- Élaboration de lignes directrices sur les données océaniques africaines : En partenariat avec l'IODE et les centres de données régionaux, lancer l'élaboration conjointe de lignes directrices continentales sur la collecte, la gestion, l'interopérabilité et le partage des données océaniques, adaptées aux capacités institutionnelles africaines et conformes aux principes FAIR. Ces lignes directrices serviront de référence pour les politiques nationales, les plates-formes régionales et la collaboration internationale.
- Renforcement des politiques nationales relatives aux sciences océaniques : Aider au moins 10 pays à élaborer ou à réviser des stratégies et plans nationaux en matière de sciences océaniques.
- Élargir le tableau de bord d'alerte rapide multirisques : Étendre le tableau de bord pilote d'alerte rapide sur les océans de l'Afrique de l'Ouest à au moins deux autres sous-régions, en y intégrant des indicateurs relatifs à l'élévation du niveau de la mer, aux efflorescences algales nuisibles, aux inondations côtières et aux vagues de chaleur marines.
- Lancement de la stratégie africaine d'initiation à l'océan : Coordonner la mise en place d'un cadre à l'échelle du continent en faveur de l'initiation à l'océan incluant des plans d'action nationaux, des modules de formation des enseignants et la promotion dans les programmes scolaires.

- Incubateur africain d'innovation océanique : Créer un fonds d'innovation multipartenaires pour financer et guider les startups relatives aux sciences océaniques et les solutions communautaires axées sur l'économie océanique durable, l'adaptation fondée sur la nature et les techniques marines.
- Renforcement du réseau régional de navires océanographiques : Coordonner l'accès aux navires de recherche océanographique par le biais d'un mécanisme d'affrètement africain mettant en relation les instituts de recherche nationaux, les organismes donateurs et les exploitants des navires afin de soutenir les missions prioritaires de collecte de données.
- Élargissement du programme d'encadrement des jeunes spécialistes de l'océan : Formaliser un programme d'encadrement et de mentorat à l'échelle du continent pour les jeunes spécialistes de l'océan, en lien avec les comités nationaux de la Décennie et les chaires UNESCO, afin de cultiver le leadership africain dans le domaine des sciences océaniques et de la gouvernance.
- Fourniture d'un soutien à 10 à 15 pays par le biais de processus de planification de l'espace marin et pilotage de la coopération transfrontière en matière de planification de l'espace marin dans une sous-région.
- L'Académie mondiale OceanTeacher étendra son réseau de centres de formation en Afrique et tirera pleinement parti du savoir-faire régional et local pour proposer des formations adaptées aux besoins.

## **PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT**

---

35. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID adopté en 2024 par l'Assemblée générale des Nations Unies guidera l'action de la COI en faveur des PEID sur l'ensemble de la chaîne de valeur scientifique, compte tenu des défis uniques auxquels les PEID sont confrontés en raison de leur isolement géographique, de leur vulnérabilité au changement climatique, de leur dépendance à l'égard des ressources océaniques et de leurs capacités techniques et financières limitées. Des alliances avec des organisations partenaires axées sur les PEID de l'Atlantique et du Pacifique garantiront l'engagement des bassins océaniques non couverts par les organes subsidiaires régionaux de la COI, tandis que les quatre sous-commissions de la COI identifieront les besoins des PEID et y répondront par le biais de leurs cadres programmatiques dans leurs régions respectives.

36. Des investissements ciblés permettront d'adopter des approches personnalisées en matière de développement des capacités, en fonction des besoins et des priorités spécifiques des PEID. L'action menée en faveur de l'initiation à l'océan et du Programme intersectoriel 2 (IP2) sera renforcée dans ces pays. En tirant parti de son expertise mondiale, la COI s'emploiera à accroître les capacités techniques et scientifiques des PEID en matière de résilience climatique, de réponse aux risques liés au milieu marin, dont les espèces envahissantes, par le biais de systèmes adéquats de détection précoce/d'alerte rapide et du recours à l'innovation et à la technologie pour la collecte de données en temps (quasi) réel à des fins de recherche, de surveillance, de mise en œuvre et de prise de décision. Les capacités des PEID à mettre en œuvre la planification de l'espace marin/la planification et la gestion durables de l'océan seront soutenues par l'application d'outils d'évaluation rapide axés sur ces pays pour la planification et la gestion durables de l'océan et par une formation ciblée dispensée dans le cadre du programme mondial de planification de l'espace marin.

37. Les équipes spéciales régionales de la Décennie de l'Océan et le mécanisme de développement des capacités apporteront leur soutien à la formulation des actions de la Décennie menées par les PEID, étayées par une formation technique axée sur la conception conjointe, l'interface science-politique, la comptabilité nationale, la planification de l'espace marin et

l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la gestion de l'océan. Les PEID du Pacifique bénéficieront d'une aide pour améliorer la résilience des écosystèmes côtiers par le biais d'une action collaborative en matière d'océanographie menée par et pour des organisations et des personnes basées dans les PEID du Pacifique.

38. En mettant l'accent sur la résilience face aux tsunamis et autres aléas liés à l'océan, l'objectif est de faire en sorte que, d'ici à 2030, 100 % des communautés à risque des PEID des Caraïbes, de l'océan Pacifique et de l'océan Indien aient reçu la certification « Tsunami Ready ».

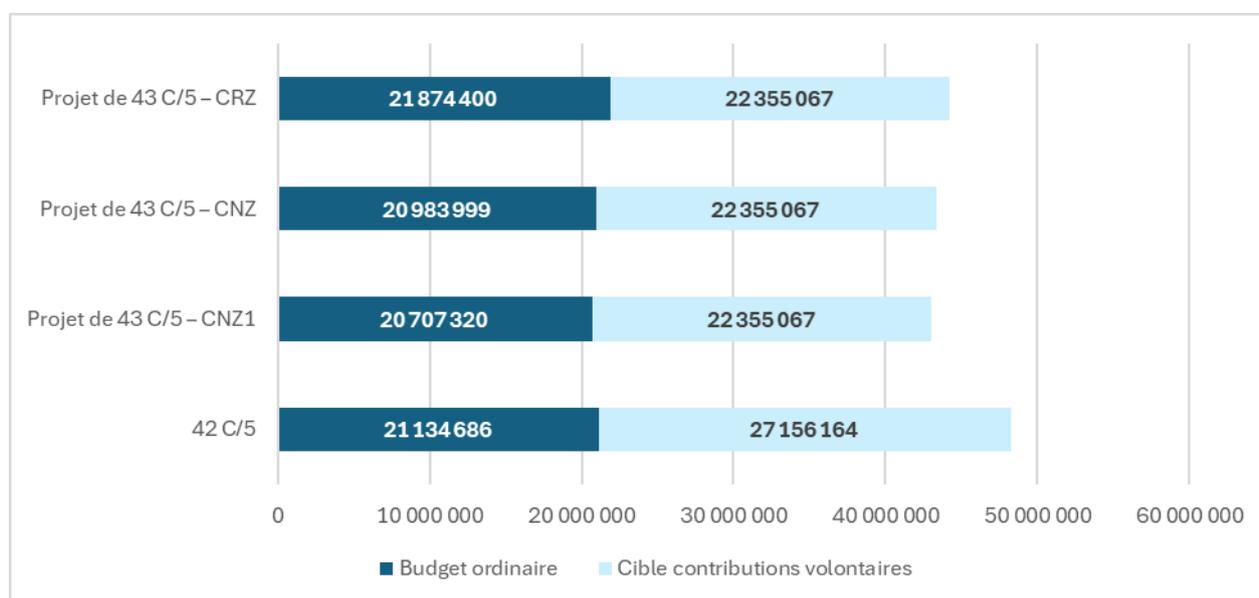
*Principaux résultats :*

- Élaboration d'un programme pour la mise en place de plans de gestion durable de l'océan dans les PEID dans le cadre du programme de la Décennie de l'Océan sur la planification durable de l'océan.
- Mise en place et soutien d'un cadre régional pour les savoirs autochtones et locaux pour garantir le plein engagement des détenteurs de ces savoirs dans la Décennie de l'Océan et assurer les échanges et la collaboration avec d'autres systèmes de savoirs afin d'enrichir les sciences océaniques en vue d'une gestion durable de l'océan.
- Évaluation régulière du développement des capacités des PEID dans le cadre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités, le mécanisme de développement des capacités de la Décennie de l'Océan servant d'intermédiaire pour répondre aux besoins des PEID.
- Assistance aux pays par le biais d'une évaluation rapide du processus de planification de l'espace marin aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national.
- Soutien aux PEID du Pacifique en matière de résilience climatique par le biais de formations en ligne/en présentiel, d'une communauté de pratique et d'un forum des PEID établi en partenariat avec la Communauté du Pacifique.
- Augmentation de 30 % du nombre de PEID (5 nouveaux) ayant mis en place un conseil national Tsunami Ready et ayant obtenu la certification d'au moins une nouvelle communauté dans le cadre du programme de certification Tsunami Ready.
- Réalisation d'initiatives de surveillance de l'ADNe (espèces envahissantes/évaluation de la biodiversité) dans 5 PEID.

## ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES PROPOSÉES POUR 2026–2027

39. En préparant ses propositions d’allocations au titre du Projet de 43 C/5, le Secrétariat a été guidé par la définition des priorités des États membres telle qu’elle apparaît dans les résolutions A-32/4 et EC-57/2 de la COI. Tous les scénarios proposés impliquant une réduction de la partie hors personnel (activité) du budget, la réduction généralisée dans les deux scénarios de croissance nominale zéro (CNZ) de l’UNESCO maintient les augmentations proportionnelles en faveur du GOOS, de l’IODE, du développement des capacités et des organes subsidiaires régionaux déjà convenues dans le 42 C/5 approuvé. Le scénario de croissance réelle zéro (CRZ) permet de maintenir ces secteurs en situation « d’extrême vulnérabilité » au même niveau budgétaire que dans le 42 C/5 approuvé et d’affecter des fonds à la planification de la conception, du développement et de la mise en œuvre de systèmes d’alerte multirisques coordonné par la COI, ainsi qu’à l’évolution du système de bonnes pratiques océanographiques de la COI, qui passe d’une activité fondée sur un projet GOOS-IODE à un programme commun à l’ensemble de la COI.

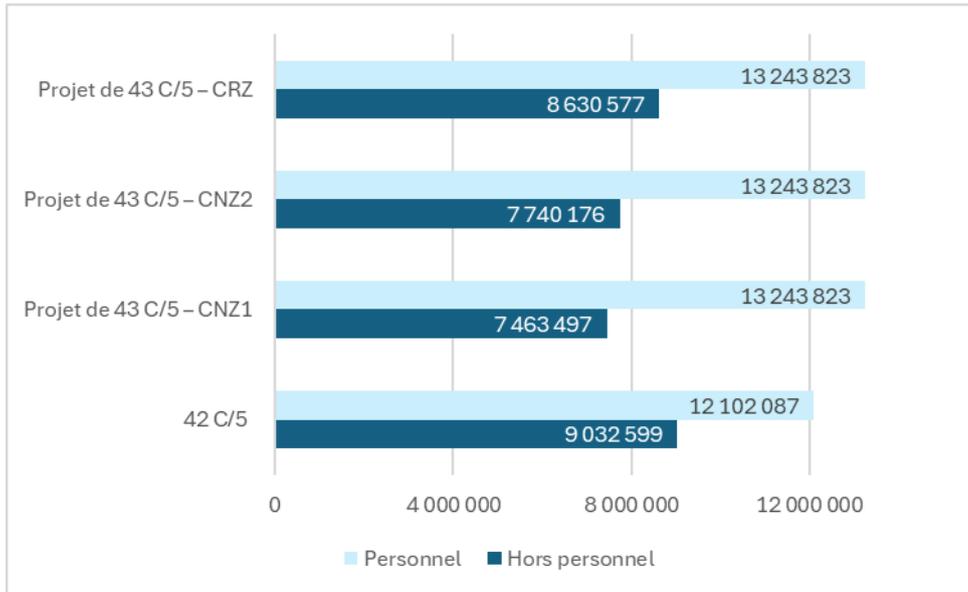
**Graphique 1** : Comparaison entre le 42 C/5 approuvé et le Projet de 43 C/5 – Cadre budgétaire intégré (budget ordinaire et contributions volontaires à mobiliser)



**Tableau 2** : Comparaison des allocations de la composante hors personnel du budget ordinaire

	42 C/5	Projet de 43 C/5					
		CNZ1		CNZ2		CRZ	
	\$	\$	%	\$	%	\$	%
A – Recherche océanographique	522 779	431 873	83%	448 647	86%	448 647	86%
B – Système d’observation/gestion des données	2 957 473	2 443 201	83%	2 538 093	86%	2 986 159	101%
D – Évaluation/information pour l’élaboration de politiques	585 584	483 758	83%	502 546	86%	502 546	86%
E – Gestion et gouvernance durables	1 415 731	1 169 552	83%	1 214 976	86%	1 214 976	86%
F – Développement des capacités	1 708 951	1 411 784	83%	1 466 616	86%	1 708 951	100%
IOCAFRICA	937 309	851 494	91%	879 322	94%	917 772	98%

Graphique 2 : Ratio personnel/hors personnel dans le budget ordinaire de la COI



**Tableau 3 : Cadre budgétaire intégré de la COI pour 2026-2027 – Projet de 43 C/5 – détail des allocations de fonds proposées**

Fonction/plan de travail de la COI	Centre financier	42 C/5 approuvé EC-57		Projet de 43 C/5					
		Budget ordinaire	Cadre budgétaire intégré				Contributions volontaires	Total cadre budgétaire intégré - CRZ	
				CNZ1	CNZ2	CRZ			
		\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>FONCTION A – Recherche océanographique</b>		<b>522 779</b>	<b>6 %</b>	<b>431 873</b>	<b>448 647</b>	<b>448 647</b>	<b>1 024 565</b>	<b>1 473 212</b>	<b>5 %</b>
PMRC	COI	50 000		41 306	42 910	42 910			
Sources et puits de carbone océanique	COI	236 389		195 284	202 869	202 869			
Impact du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et côtiers	COI	236 389		195 284	202 869	202 869			
<b>FONCTION B – Système d’observation/gestion des données</b>		<b>2 957 473</b>	<b>26 %</b>	<b>2 443 201</b>	<b>2 538 093</b>	<b>2 986 159</b>	<b>4 900 000</b>	<b>7 886 159</b>	<b>28 %</b>
Conception, développement, engagement et impact du GOOS	COI	833 369		688 455	715 194	833 369			
GOOS-Afrique par le biais de l’IOCAFRICA	NAI	109 328		90 317	93 825	109 328			
PI-GOOS	BGK	71 881		59 382	61 688	71 881			
IO-GOOS	JAK	71 881		59 382	61 688	71 881			
IOCARIBE-GOOS	CTG	71 878		59 379	61 685	71 878			
Intégration et exécution des systèmes d’observation	COI	363 429		300 233	311 894	363 429			
Systèmes et applications de prévision océanique	COI	138 626		114 520	118 968	138 626			
Africa InfoHub	NAI	150 000		123 917	128 729	150 000			
Systèmes centraux IODE/OBIS	OSE	432 155		357 008	370 874	432 155			
Produits et services IODE/OBIS	OSE	432 155		357 008	370 874	432 155			
Formation et éducation IODE/OBIS	OSE	282 771		233 600	242 673	282 771			
OBPS	COI					28 686			
<b>FONCTION C – Alerte rapide et services</b>		<b>1 087 734</b>	<b>16 %</b>	<b>898 589</b>	<b>933 490</b>	<b>1 133 490</b>	<b>3 378 000</b>	<b>4 511 490</b>	<b>16 %</b>
Promouvoir des services d’alerte intégrés et permanents	COI	329 389		272 112	282 680	282 680			
Tsunami Ready – Caraïbes	BRI			63 217	65 672	65 672			
Tsunami Ready – Pacifique	SUV			63 217	65 672	65 672			
Tsunami Ready – océan Indien	JAK			63 217	65 672	65 672			
Tsunami Ready – NEAM	COI			63 217	65 672	65 672			
Tsunami-Ready – éduquer les communautés menacées	COI	128 850							
Tsunami-Ready – Caraïbes	BRI	86 808							
Tsunami-Ready – Pacifique	SUV	90 434							
Développer les capacités d’évaluation	COI	163 814		135 329	140 585	140 585			
Développer les capacités d’évaluation – océan Indien	JAK	117 100		96 738	100 495	100 495			
Développer les capacités d’évaluation – océan Indien	PRT								
Recherche et suivi sur les HAB et les espèces non endémiques	CPH	171 339		141 545	147 043	147 043			
Systèmes d’alerte rapide multirisques	COI					200 000			

Fonction/plan de travail de la COI	Centre financier	42 C/5 approuvé EC-57		Projet de 43 C/5					
		Budget ordinaire	Cadre budgétaire intégré				Contributions volontaires	Total cadre budgétaire intégré - CRZ	
				CNZ1	CNZ2	CRZ			
		\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>FONCTION D – Évaluation/information pour l'élaboration de politiques</b>		<b>585 584</b>	<b>6 %</b>	<b>483 758</b>	<b>502 546</b>	<b>502 546</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 552 546</b>	<b>5 %</b>
Suivi des ODD, Évaluation mondiale des océans et rapport sur l'état de l'océan	COI	147 527		121 874	126 608	126 608			
GEBCO	COI	78 681		64 999	67 524	67 524			
Réduction de l'enrichissement en nutriments	CPH	171 339		141 545	147 043	147 043			
Adaptation au changement climatique dans les zones côtières d'Afrique	NAI	93 037		76 859	79 844	79 844			
Adaptation au changement climatique dans les zones côtières	COI	95 000		78 481	81 529	81 529			
<b>FONCTION E – Gestion et gouvernance durables</b>		<b>1 415 731</b>	<b>27 %</b>	<b>1 169 552</b>	<b>1 214 976</b>	<b>1 214 976</b>	<b>6 388 000</b>	<b>7 602 976</b>	<b>27 %</b>
Organes directeurs de la COI	COI	300 000		247 833	257 459	257 459			
IOCAFRICA	NAI	80 000		66 089	68 656	68 656			
IOCARIBE	CTG	80 000		66 089	68 656	68 656			
WESTPAC	BGK	80 000		66 089	68 656	68 656			
IOCINDIO	NDL	80 000		66 089	68 656	68 656			
Communication et actions de sensibilisation de la COI	COI	187 711		155 070	161 093	161 093			
Partenariats au sein des Nations Unies	COI	199 500		164 809	171 210	171 210			
Phase préparatoire/coordination de la Décennie de l'Océan	COI	171 000		141 265	146 752	146 752			
ICAM et planification de l'espace marin	COI	237 521		196 219	203 840	203 840			
<b>FONCTION F – Développement des capacités</b>		<b>1 708 951</b>	<b>20 %</b>	<b>1 411 784</b>	<b>1 466 616</b>	<b>1 708 951</b>	<b>3 873 564</b>	<b>5 582 515</b>	<b>20 %</b>
Développement des capacités et transfert des techniques marines (TMT)	OSE	410 553		279 162	292 335	410 553			
Rapport mondial sur les sciences océaniques	COI	118 020		97 498	101 285	118 020			
Développement des capacités – IOCAFRICA	NAI	434 944		419 312	433 267	434 944			
Développement des capacités – IOCARIBE	CTG	248 478		205 270	213 243	248 478			
Développement des capacités – WESTPAC	BGK	248 478		205 270	213 243	248 478			
Développement des capacités – IOCINDIO	NDL	248 478		205 270	213 243	248 478			
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT IOC 1</b>		<b>8 278 253</b>	<b>100 %</b>	<b>6 838 757</b>	<b>7 104 369</b>	<b>7 994 769</b>	<b>20 614 129</b>	<b>28 608 898</b>	<b>100 %</b>
IP 2 – Initiation à l'océan – coordination des programmes	VNI	68 426		15 000	15 000	15 000			
IP2 – Initiation à l'océan Siège – coordination	COI	66 000							
IP 2 – Initiation à l'océan IOCAFRICA	NAI	70 000		25 000	25 000	25 000			
IP 2 – Initiation à l'océan IOCARIBE	CTG	50 574		15 000	15 000	15 000			
IP 2 – Initiation à l'océan WESTPAC	BGK	50 574		15 000	15 000	15 000			
IP 2 – Initiation à l'océan IOCINDIO	NDL	19 426		15 000	15 000	15 000			

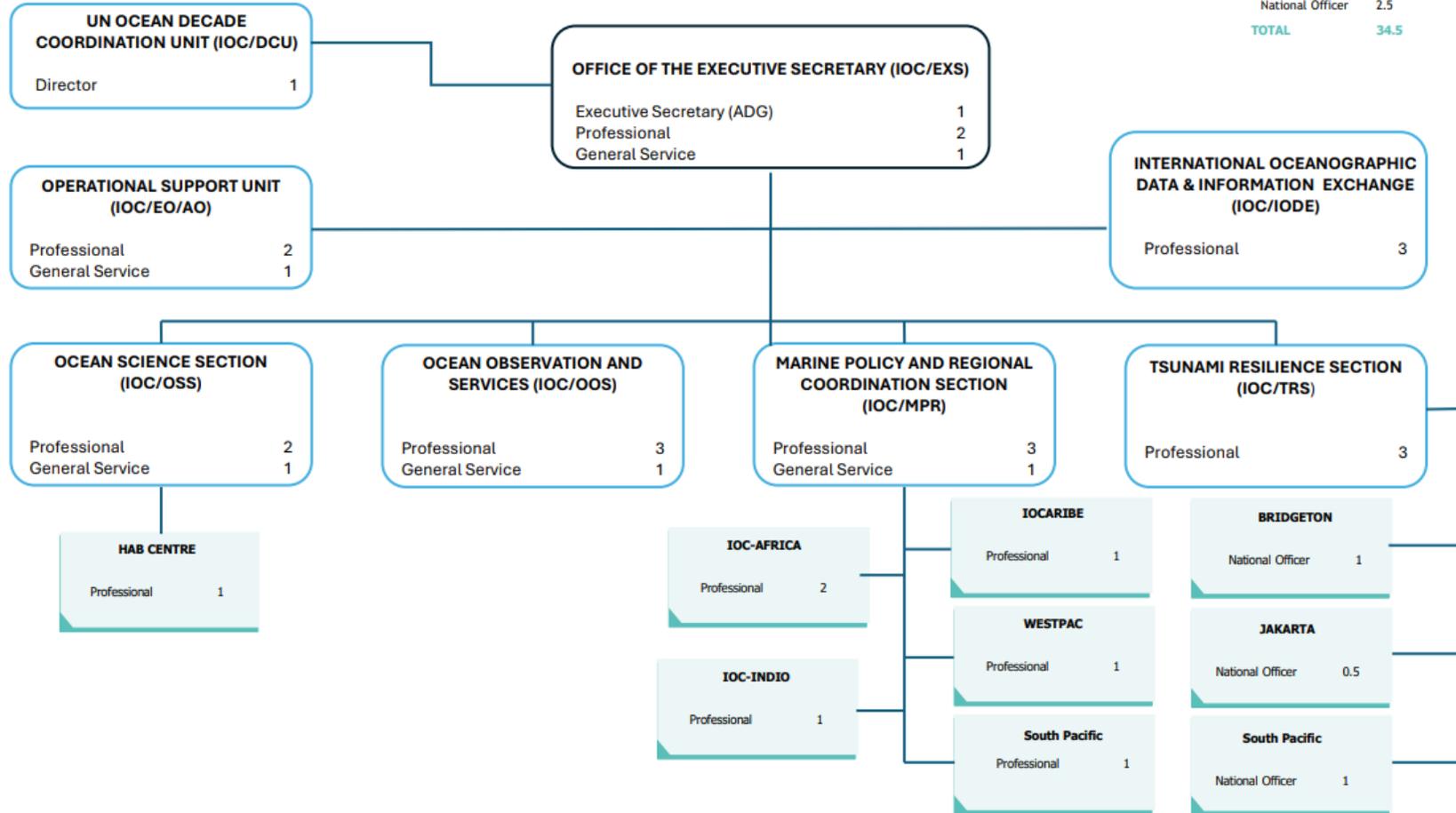
Fonction/plan de travail de la COI	Centre financier	42 C/5 approuvé EC-57		Projet de 43 C/5					
		Budget ordinaire	Cadre budgétaire intégré				Contributions volontaires	Total cadre budgétaire intégré - CRZ	
				CNZ1	CNZ2	CRZ			
		\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	%
Sous-total Produit 2.6 (OL-IP2)				85 000	85 000	85 000	785 871	870 871	
PEID – Caraïbes	BRI			50 000	50 000	50 000			
PEID – Pacifique	SUV			50 000	50 000	50 000			
PEID – Afrique	NAI			50 000	50 000	50 000			
Sous-total Produit 2.7 (PEID)				150 000	150 000	150 000	600 000	750 000	
<b>Sous-total produits intersectoriels</b>		<b>325 000</b>		<b>235 000</b>	<b>235 000</b>	<b>235 000</b>	<b>1 385 871</b>	<b>1 620 871</b>	
Programmation conjointe par pays 1 %	BSP	83 727		73 685	76 452	76 452			
Évaluations 3 %	EVA	251 181		221 055	229 355	229 355			
Élaboration et conception conjointe COI	COI	45 000		45 000	45 000	45 000	<b>355 067</b>		
Frais de fonctionnement de la COI	COI	49 438		50 000	50 000	50 000			
<b>TOTAL, HORS PERSONNEL</b>		<b>9 032 599</b>		<b>7 463 497</b>	<b>7 740 176</b>	<b>8 630 577</b>			
<b>TOTAL, COÛTS DE PERSONNEL</b>		<b>12 102 087</b>		<b>13 243 823</b>	<b>13 243 823</b>	<b>13 243 823</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>21 134 686</b>		<b>20 707 320</b>	<b>20 983 999</b>	<b>21 874 400</b>	<b>22 355 067</b>	<b>44 229 467</b>	

Tableau 4 : Allocations budgétaires proposées au titre du Compte spécial de la COI pour 2026-2027

FONCTION/TITRE DE L'ACTIVITÉ	Code budgétaire	Montant (dollars É.-U.)
<b>Fonction A – Recherche océanographique</b>		<b>700 000</b>
	<b>191ORS2043</b>	<b>700 000</b>
PMRC	191ORS2043.1	50 000
Carbone océanique et acidification	191ORS2043.2	500 000
Impact du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et côtiers	191ORS2043.3	150 000
<b>Fonction B – Systèmes d'observation/gestion des données</b>		<b>1 350 000</b>
	<b>191OSD2043</b>	<b>900 000</b>
Conception, développement, engagement et impact du GOOS	191OSD2043.1	400 000
Intégration et exécution des systèmes d'observation	191OSD2043.2	100 000
Services et applications de prévision océanique	191OSD2043.3	100 000
IODE et OBIS	191OSD2043.4	300 000
<b>OceanOPS</b>	<b>193OPS2043</b>	<b>450 000</b>
<b>FONCTION C – Alerte rapide et services</b>		<b>2 280 000</b>
	<b>191EWS2043</b>	<b>1 430 000</b>
GIC/NEAMTWS	191EWS2043.1	100 000
GIC/PTWS	191EWS2043.2	250 000
GIC/CARIBE-EWS	191EWS2043.3	250 000
TOWS et coordination interrégionale	191EWS2043.4	150 000
IOTIC	191EWS2043.5	80 000
GLOSS – tsunami	191EWS2043.6	400 000
Recherche et suivi sur les HAB et les espèces non endémiques	191EWS2043.7	200 000
<b>Secrétariat du GIC/IOTWMS</b>	<b>193EWS2043</b>	<b>850 000</b>
<b>FONCTION D – Évaluation/information pour l'élaboration de politiques</b>		<b>400 000</b>
	<b>191AIP2043</b>	<b>400 000</b>
Suivi des ODD, WOA et rapport sur l'état de l'océan	191AIP2043.1	100 000
GEBCO	191AIP2043.2	50 000
La science au service de la réduction de l'enrichissement en nutriments	191AIP2043.3	100 000
Adaptation au changement climatique dans les zones côtières	191AIP2043.4	150 000
<b>FONCTION E – Gestion et gouvernance durables</b>		<b>3 900 000</b>
	<b>191RCG2043.1</b>	<b>900 000</b>
Gouvernance de la COI	191RCG2043.1	100 000
IOCARIBE (soutien du bureau et coordination intersessions)	191RCG2043.2	100 000
IOCAFRICA (soutien du bureau et coordination intersessions)	191RCG2043.3	100 000
WESTPAC (soutien du bureau et coordination intersessions)	191RCG2043.4	200 000
IOCINDIO (coordination intersessions)	191RCG2043.5	100 000
Partenariats, gouvernance mondiale, élaboration des politiques et actions extérieures avec le système des Nations Unies	191RCG2043.6	150 000
ICAM et planification de l'espace marin	191RCG2043.7	150 000
<b>Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable</b>		<b>3 000 000</b>
<b>FONCTION F – Développement des capacités</b>		<b>1 245 000</b>
	<b>191ICD2043</b>	<b>1 245 000</b>
Coordination du développement des capacités (notamment transfert des techniques marines)	191ICD2043.1	300 000
Rapport mondial sur les sciences océaniques	191ICD2043.2	75 000
Initiation à l'océan	191ICD2043.3	200 000
Plans de travail pour le développement des capacités de l'IOCAFRICA	191ICD2043.4	200 000
Plans de travail pour le développement des capacités de l'IOCARIBE	191ICD2043.5	120 000
Plans de travail pour le développement des capacités de la WESTPAC	191ICD2043.6	250 000
Plans de travail pour le développement des capacités de l'IOCINDIO	191ICD2043.7	100 000
<b>TOTAL</b>		<b>9 875 000</b>

# Intergovernmental Oceanographic Commission (IOC) Organizational Chart

(Established Posts – 42 C/5 Regular Budget)



<b>HQ</b>	
ADG	1
Director	1
Professional	15
General Service	5
<b>OUTSIDE HQ</b>	
Professional	10
National Officer	2.5
<b>TOTAL</b>	<b>34.5</b>